

# EAU & BIO

## RECUEIL D'EXPÉRIENCES 12 TERRITOIRES PILOTES

### DES LEVIERS D' ACTIONS COHÉRENTS POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU PAR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est un outil efficace et économe pour reconquérir et protéger la qualité des eaux.

12 territoires pilotes engagés dans des démarches innovantes de changement de pratiques agricoles vers l'agriculture biologique sont suivis par la FNAB depuis fin 2010 dans le cadre d'un groupe de travail national Eau et Bio.

Ce recueil présente les outils et leviers activés sur ces territoires.



**AUTEURS** : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

**AVEC LE  
SOUTIEN :**



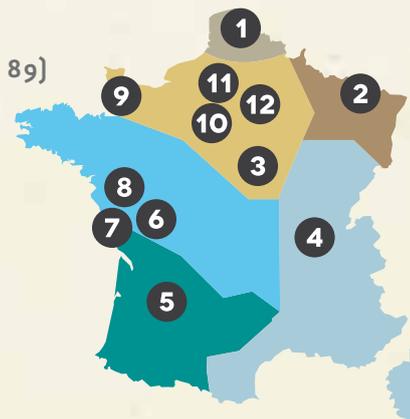
# EAU & BIO

## UN RÉSEAU DE 12 TERRITOIRES PILOTES

### LES 12 TERRITOIRES PILOTES

NUMÉRO DE LA FICHE - Nom du territoire (département)

- 1 - Parc Naturel Régional de l'Avesnois (59)
- 2 - Bassin versant du Rupt de Mad (54, 55)
- 3 - Aire d'alimentation des Sources de la Vallée de la Vanne d'Eau de Paris (10, 89)
- 4 - Aire d'alimentation de captage de la ville de Lons-Le-Saunier (39)
- 5 - Aire d'alimentation de captage du Puits de la Prade de Gardonne (24)
- 6 - Plaines et vallées de Niort (79)
- 7 - Aires d'alimentation de captages de la ville de La Rochelle (17)
- 8 - Bassin versant de la Bultière (85)
- 9 - Aires d'alimentation de captages de la zone de collecte de l'entreprise Danone-Stonyfield (14)
- 10 - Aire d'alimentation des captages de Flins Aubergenville (78)
- 11 - Communauté de Communes du Plateau Picard (60)
- 12 - Communauté de Communes de la région de Château-Thierry (02)



### LES 6 BASSINS HYDROGRAPHIQUES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

- |                   |                  |                            |
|-------------------|------------------|----------------------------|
| ■ ARTOIS-PICARDIE | ■ LOIRE-BRETAGNE | ■ ADOUR-GARONNE            |
| ■ SEINE-NORMANDIE | ■ RHIN-MEUSE     | ■ RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE |

**Les territoires pilotes Eau & Bio sont des zones à enjeu « eau potable », où l'origine des pollutions est majoritairement liée à l'activité agricole (pesticides, nitrates, érosion). Pour reconquérir et/ou préserver la qualité de l'eau, ils ont initié des actions de développement de l'agriculture biologique.**

Ce réseau de territoires pilotes vise à acquérir des références locales sur les déterminants de la réussite des projets de protection de la qualité de l'eau par le développement de l'agriculture biologique, puis à les valoriser et les adapter à d'autres territoires.

Les partenaires des territoires pilotes se rencontrent 2 à 3 fois par an afin de favoriser les échanges, la mutualisation des expériences, et d'approfondir des questions méthodologiques ou opérationnelles.

Le groupe de travail national a développé des outils de suivi de ces territoires (tableau de bord, fiches descriptives). Ils permettent un recueil d'information harmonisé mis à jour chaque année.

### Les objectifs du Grenelle de l'environnement atteints sur de nombreux territoires pilotes

Des dynamiques de développement de l'agriculture biologique sont en cours sur l'ensemble des territoires pilotes où de nombreux leviers d'action sont activés (mobilisation des outils du foncier, accompagnement des changements de pratiques agricoles, appui à la structuration de débouchés de proximité et/ou de filières longues, mise en place d'aides incitatives, sensibilisation des acteurs non agricoles au « zéro phyto », etc.).

Fin 2012, les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, soit plus de 6% de SAU bio, sont atteints sur 8 des 12 territoires pilotes et/ou zones d'actions prioritaires de ces territoires. Sur ces territoires, on constate que c'est notamment une combinaison d'actions engagées dans une démarche de cohérence des politiques publiques qui a permis d'enclencher une dynamique autour de l'eau et de l'agriculture biologique.



# LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE L'AVESNOIS

**EAU & BIO**  
Fiche expérience



**MOTS CLÉS : DIALOGUE TERRITORIAL • PROJET DE TERRITOIRE  
• DIAGNOSTIC PERFORMANCES & PROTECTION DE L'EAU •  
ANIMATION RENFORCÉE SUR LA BIO**

## ◇ INTRODUCTION

La politique de développement de l'agriculture biologique sur le territoire du Parc naturel régional a commencé par une démarche pilote, l'Opération de reconquête de la qualité de l'eau (ORQUE) de Saint-Aubin Sars Poteries (8 communes) initiée dès 2006. Progressivement, les accompagnements proposés aux agriculteurs par le GABNOR pour protéger l'eau ont été amenés à dépasser le périmètre de Saint-Aubin Sars Poteries. **Dès 2008, le GABNOR a renforcé ses moyens d'accompagnement des agriculteurs par l'embauche d'un technicien consacré au territoire de l'Avesnois.** En 2010, des objectifs chiffrés et ambitieux sont adoptés dans la charte du Parc (2010-2022) autour de l'agriculture biologique à l'horizon 2022 : 30% de surface agricole utile du Parc en agriculture biologique, et 90% sur les périmètres de protection des captages. Le SAGE, qui couvre peu ou prou le même territoire, réaffirme ces objectifs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa nouvelle charte et suite à la dynamique partenariale positive engagée au niveau de l'ORQUE Saint-Aubin Sars Poteries, le PNR de l'Avesnois a initié début 2011, **la création d'un comité de pilotage rassemblant les acteurs de l'agriculture biologique sur le territoire**, afin de travailler ensemble à son développement de manière solidaire et efficace.



RÉGION :  
**NORD-  
PAS-DE-CALAIS  
(59)**



AGENCE DE L'EAU :  
**ARTOIS-PICARDIE**

### ▶ SUPERFICIE :

**140 000 HA DONT 84 000 HA DE SAU  
(PNR)**

### ▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

**PARC NATUREL RÉGIONAL DE  
L'AVESNOIS SUR 138 COMMUNES**

### ▶ PRODUCTIONS DOMINANTES :

**POLYCLTURE-ÉLEVAGE**

### ▶ MASSE D'EAU :

**EAU SOUTERRAINE**

### ▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

**PESTICIDES ET NITRATES**

### ▶ PROGRAMMES EN COURS :

**CHARTRE DE PNR • SAGE • ORQUE**

### ▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

**CAPTAGES PRIORITAIRES ET GRENELLE**

## LES RÉSULTATS



**66 AGRICULTEURS  
BIOLOGIQUES**  
EN 2012 SUR LE PARC  
NATUREL RÉGIONAL

**SAU BIO**  
DE SAINT-AUBIN  
SARS POTERIES



**x6**

1%

EN 2008

6%

EN 2012

PARC NATUREL  
RÉGIONAL

2,9%

EN 2010

3,5%

EN 2012

**84 000 HA**      **4 000 HA**  
SAU TOTALE      SAU BIO  
SUR LE PARC NATUREL RÉGIONAL  
EN 2012

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

Le PNR de l'Avesnois a fait appel au GABNOR et à la chambre d'agriculture pour accompagner le changement de pratiques par une animation territoriale collective autour de l'agriculture biologique :

- **facilitation des échanges entre agriculteurs conventionnels et biologiques**, par le biais de rencontres et de visites de fermes biologiques
- **réunions d'information** avec les opérateurs économiques
- **édition d'outils de communication** sur les techniques biologiques, leur impact sur l'eau, etc.
- **formation aux techniques** de l'agriculture biologique

Un accompagnement individuel est également fourni aux agriculteurs conventionnels intéressés, et à ceux en conversion ou déjà en agriculture biologique dans leurs démarches et leurs questionnements. Le diagnostic Performances et Protection de l'Eau est un des outils mobilisés avec succès pour cet accompagnement.

En parallèle, le GABNOR est intervenu pour former à l'agriculture biologique les conseillers agricoles (chambre d'agriculture, coopératives, enseignement agricole, CUMA, banques, etc.) mais aussi les animateurs de territoire dans les collectivités locales.

### Dispositifs d'aides financières privées et publiques

En complément de l'accompagnement technique, des aides financières incitatives ont été proposées pour faciliter les démarches de conversion : des primes ont été distribuées jusqu'en 2012 par les laiteries et collecteurs de lait (Ucanel, Biolait), et des MAEt ont été ouvertes (Gestion extensive des prairies et entretien haies et mares). La MAEt Bioconv a également été ouverte sur tout le territoire du PNR en 2011 (4 dossiers en 2011-2012).

### Structuration des débouchés

Développer l'agriculture biologique dans l'Avesnois, c'est aussi rapprocher les producteurs des consommateurs locaux : en plus des opérateurs de filières déjà présents (Biolait, Ucanel, Cevinor, Brasserie Monceau, Menissez, Norabio), trois marchés de produits biologiques, quatre AMAP en contrat avec quatre maraîchers ainsi que des contrats secondaires avec une productrice d'œufs, deux arboriculteurs et un boulanger biologiques, ont été mis en place.

Plusieurs communes du territoire ainsi que des collègues et des lycées introduisent régulièrement des produits biologiques locaux dans leur restauration collective. Une régie communale est aujourd'hui 100% bio. Six producteurs biologiques du territoire ainsi qu'une coopérative (CEVINOR) travaillent de façon régulière avec la restauration collective de manière individuelle.

### Actions non-agricoles

Des voyages d'études (Munich, Poitou-Charentes) et des conférences-débats ont été organisés afin de sensibiliser les élus locaux et les acteurs de l'eau, des outils de communication (plaquettes d'informations) ont également été diffusés.

Pour permettre aux collectivités d'inscrire le développement de l'agriculture biologique dans leur projet de territoire, le GABNOR les accompagne dans l'analyse des problématiques agricoles de leur territoire et les conseille dans la réalisation d'actions qui encouragent le changement de système agricole. Dans ce cadre, les échanges entre collectivités, en voyage d'étude ou en conférences-débats, sont des occasions irremplaçables de s'inspirer d'autres territoires.

Enfin, dans une démarche plus large de développement territorial durable, le PNR de l'Avesnois accompagne aujourd'hui huit écoles dans leur Agenda 21 scolaire.

## FOCUS

### LE DIAGNOSTIC PERFORMANCES ET PROTECTION DE L'EAU POUR SIMULER LES IMPACTS DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LA QUALITÉ DE L'EAU, ET LES OPPORTUNITÉS D'UNE CONVERSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Ce diagnostic de conversion à l'agriculture biologique, conçu par le GABNOR, est enrichi de critères environnementaux et permet un accompagnement en 4 étapes vers l'agriculture biologique :

**1. Evaluer les pratiques en cours** au regard de la protection de l'eau et identifier les objectifs d'amélioration souhaités par l'agriculteur,



**2. Définir un projet d'amélioration avec l'agriculteur** entre adoption de quelques solutions agronomiques issues de l'agriculture biologique et une certification AB,

**3. Simuler les impacts du projet d'amélioration sur les résultats technico-économiques** de l'exploitation et sur la qualité de l'eau,

**4. Accompagner les agriculteurs engagés** dans le projet de conversion.

120 diagnostics ont été réalisés entre 2008 et 2012, aboutissant à 43 nouvelles certifications AB.



#### PROTECTION DE L'EAU ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE, LES ENJEUX ET LEVIERS BAVAROIS

Munich et Augsburg (Bavière, Allemagne) sont deux collectivités pionnières. Les premières en Europe à avoir engagé une transition dans la gestion de l'eau, de l'agriculture et de l'alimentation. Constatant l'impact social, environnemental et économique de ces démarches, 26 acteurs du Nord-Pas de Calais ont investigué sur le terrain pour en retirer les enseignements à même de favoriser le déploiement de démarches similaires en Nord-Pas de Calais.

L'eau est une ressource vitale, un bien commun fragile. Les impacts qu'elle subit, au-delà d'un certain seuil, impliquent en effet de répercussions négatives sur la santé des écosystèmes et sur la qualité de l'eau. C'est pourquoi, il est nécessaire d'adapter les pratiques agricoles à la protection de l'eau, et de promouvoir des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Mais même les labellisés, elles doivent être réduites pour garantir la pérennité de la ressource en eau. L'agriculture biologique, dont le développement est impulsé par le Grenelle Environnement, a démontré son efficacité pour la préservation, voire la reconquête, de la qualité de l'eau.

**RÉMUNÉRATION VERSUS INDÉMNISATION OU SUBVENTION**  
Les stratégies bavaraises de protection de l'eau s'appuient sur le boîtement, pour les zones où l'agriculture est la plus sensible (à Munich) et surtout sur la rémunération des pratiques environnementales des agriculteurs. Une rémunération plutôt qu'une indemnisation : le champ lexical change, et ainsi le profillement des agriculteurs locaux, qui contribuent à la fois à la préservation plus "naturelle" de la protection de la ressource en eau à l'application des connaissances des producteurs, mais aussi de l'ensemble des acteurs des filières agroalimentaires : consommateurs, restaurateurs... Prévention de la qualité de l'eau et protection de l'agriculture biologique participant pleinement d'une stratégie économique. De tels projets de développement local et de protection de filières impliquent l'intégration de l'ensemble des acteurs locaux, une économie locale basée sur l'enjeu de l'amélioration de la qualité de l'eau, reconnue par l'ensemble de la chaîne d'acteurs comme un bien commun à préserver absolument.

#### LE PNR DE LA RÉMUNÉRATION DES SCHILTEIERS

À Munich, une "zone" de 27 km<sup>2</sup> (soit plus de la moitié du plan de l'ensemble du territoire) est soumise à une gestion collective de l'eau, pour garantir la qualité de l'eau et la pérennité de la ressource.

Le prix de l'eau en France (hors accompagnement) : 1,35 €/m<sup>3</sup> (le prix de l'eau à Augsburg) : 1,40 €/m<sup>3</sup> (hors 0,12 €/m<sup>3</sup> pour la rémunération des agriculteurs, soit 0,28 €/m<sup>3</sup> de plus qu'en France).

Le prix de l'eau en France (hors accompagnement) : 1,35 €/m<sup>3</sup> (le prix de l'eau à Augsburg) : 1,40 €/m<sup>3</sup> (hors 0,12 €/m<sup>3</sup> pour la rémunération des agriculteurs, soit 0,28 €/m<sup>3</sup> de plus qu'en France).



## MOT DE L'ÉLU

Jean-Jacques ANCEAU, Président du comité de pilotage « agriculture biologique » du PNR de l'Avesnois, Maire d'Étroeungt et Conseiller général du Nord

### CRÉER LE DIALOGUE POUR DÉVELOPPER LE BIO SUR NOTRE TERRITOIRE

« Mon objectif en 2011, en tant que président du nouveau Comité de pilotage Bio mis en place par le Parc, était de créer les conditions d'un dialogue serein entre les acteurs agricoles et institutionnels du territoire afin de réfléchir au développement de l'AB sur notre territoire. Aujourd'hui après 2 ans de travail et d'échanges, nous avons largement dépassé cet objectif. L'implication de l'ensemble des acteurs [collectivités, chambre d'agriculture, GABNOR, associations, entreprises, ...] a permis de valider une stratégie commune de développement du bio et surtout de définir un programme d'action partagé. Ce travail partenarial riche et les actions engagées depuis quelques mois vont permettre de répondre aux enjeux majeurs de notre territoire, que ce soit la préservation de la ressource en eau, le développement des circuits courts mais également le maintien de système d'élevage herbager viable et durable. »

Ce comité de pilotage a abouti fin 2012 à la définition d'un programme d'actions partagé dont les axes prioritaires sont :

- ◉ Développer le potentiel de production en agriculture biologique du territoire
- ◉ Assurer la viabilité des exploitations bio et favoriser l'installation en agriculture biologique
- ◉ Développer la consommation en produits biologiques locaux sur le territoire
- ◉ Préserver la ressource en eau

## ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ GABNOR*</li> <li>▶ Chambre d'agriculture régionale*</li> <li>▶ ADARTH</li> <li>▶ Opérateurs économiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ PNR Avesnois*</li> <li>▶ Agence de l'eau Artois –Picardie*</li> <li>▶ Région Nord-Pas de Calais*</li> <li>▶ Conseil Général 59*</li> <li>▶ DRAAF</li> <li>▶ Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois</li> <li>▶ Agglomération Maubeuge Val de Sambre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lycée agricole</li> <li>▶ A PRO BIO*</li> <li>▶ Noréade</li> </ul>
		POPULATION & ASSOCIATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Terre de Liens*</li> <li>▶ A Petits Pas*</li> </ul>

\* Membres du comité de pilotage bio de l'Avesnois

A l'instar de la démarche de dialogue territorial suivie dans le territoire de Saint Aubin Sars Poteries, la mobilisation des partenaires est centrale pour le PNR afin d'aboutir à une concertation constructive et fructueuse. Les parties prenantes émettent des propositions au travers de différents comités techniques et le comité de pilotage a la responsabilité des décisions.

## ◇ RÉSULTATS

Dans le territoire de l'Avesnois entre 2008 et 2012 : 120 diagnostics de conversion réalisés, 43 certifications pour plus de 1800 ha convertis en bio, soit une augmentation de 139% du nombre de fermes biologiques et de 149% des surfaces en bio.

- ◉ Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 66 sur le PNR, 5 à Saint-Aubin Sars Poteries
- ◉ De 2,9% à 3,5% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 (PNR)
- ◉ De 1% à 6% de la SAU en bio entre 2008 et 2012 (Saint-Aubin Sars Poteries)
- ◉ SAU totale en 2012 : 84 000 ha sur le PNR, 4 000 ha à Saint-Aubin Sars Poteries et SAU en agriculture biologique : 3 000 ha sur le PNR, 281 ha à Saint-Aubin Sars Poteries.

## ◇ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- ◉ Inscription dans une dynamique territoriale et cohérence des politiques publiques, à travers la charte de PNR et la reprise des orientations dans le SAGE et le SCOT
- ◉ Adoption d'objectifs chiffrés et ambitieux dans les documents de planification
- ◉ Présence d'opérateurs économiques (filières lait et céréales)
- ◉ Animation dédiée à l'agriculture biologique et accompagnement technique renforcé sur un temps long (depuis 2008)
- ◉ Maturité du PNR et habitude de dialogue et de mobilisation des parties prenantes du territoire : agriculteurs, organismes de développement agricole, collectivités, acteurs de l'eau
- ◉ Gouvernance dédiée au projet de développement de l'agriculture biologique, dynamique partenariale et mobilisation des partenaires très entretenue

### Difficultés rencontrées

Après un triplement de la production laitière entre 2008 et 2012 dans l'Avesnois, les opérateurs (Biolait et Ucanel-Lactalis) ont souhaité faire une pause dans le développement et n'acceptent plus de nouveaux producteurs. L'observation de la consommation et la mise en marché de nouveaux produits laissent augurer une reprise du développement de la collecte au cours de l'année 2014.



## ◆ PERSPECTIVES

En lien avec les axes stratégiques adoptés par le comité de pilotage bio, de nombreuses réflexions sont engagées pour :

- **approvisionner la restauration collective en produits biologiques** et locaux
- **se doter d'un outil de transformation** (lait et viande bovine)
- **valoriser plus fortement les produits biologiques en circuits courts** et mettre l'accent sur une communication grand public exposant les bienfaits des produits biologiques et locaux
- **développer les références technico-économiques** afin de mettre en avant la viabilité des systèmes bio sur le territoire
- **renforcer les actions dans les périmètres de captages** avec une méthode d'animation ascendante basée sur des agriculteurs et des élus relais du territoire, en valorisant les besoins exprimés par les filières régionales (notamment pour les céréales pour 2013)



Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : Parc naturel régional de l'Avesnois, Gabnor

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013



## CONTACTS

### ● MATTHIEU FRANQUIN

PNR de l'Avesnois

Chargé de Mission développement agricole et rural

[matthieu.franquin@parc-naturel-avesnois.com](mailto:matthieu.franquin@parc-naturel-avesnois.com)

### ● SARAH STAUB

GABNOR

Chargée de mission protection de l'eau

[sarah.staub@gabnor.org](mailto:sarah.staub@gabnor.org)

## POUR ALLER PLUS LOIN

- Charte 2010-2022 du PNR Avesnois
- PAGD SAGE Sambre
- Gestion collective des biens communs, le succès de l'intelligence territoriale (publication GABNOR et Cerdd)
- Regards croisés sur le développement de l'agriculture biologique (publication GABNOR)

A télécharger sur [www.gabnor.org](http://www.gabnor.org) et sur [www.parc-naturel-avesnois.fr](http://www.parc-naturel-avesnois.fr)

[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

## GLOSSAIRE

**ADARTH** : Association de développement agricole et rurale de la Thiérache

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**CUMA** : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

**GABNOR** : Groupement des agriculteurs biologiques du Nord-Pas de Calais

**MAEt** : Mesure agro-environnementale territorialisée

**ORQUE** : Opération de reconquête de la qualité de l'eau

**PAGD** : Plan d'aménagement et de gestion durable

**PNR** : Parc naturel régional

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

**SAU** : Surface agricole utile

**SCoT** : Schéma de cohérence territoriale



# LE BASSIN VERSANT DU RUPT-DE-MAD

# EAU & BIO

Fiche expérience



**MOTS CLÉS : ANALYSE TERRITORIALE SUR L'AB • SONDAGE D'OPINION SUR L'AB • STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS • DYNAMIQUE PARTENARIALE**

## ◇ INTRODUCTION

Un programme d'appui au développement de l'agriculture biologique sur le bassin versant du Rupt-de-Mad a vu le jour en juin 2010. Il a été initié par le Parc naturel régional de Lorraine qui a inscrit dans sa charte le développement de systèmes de production agricoles viables et respectueux de l'environnement.

A ce titre, le Parc naturel régional de Lorraine encourage l'évolution des exploitations vers deux modes de production : l'agriculture intégrée et l'agriculture biologique. Le programme d'appui au développement de l'agriculture biologique repose principalement sur un diagnostic de territoire et sur l'intégration de l'agriculture biologique à l'opération Agri-mieux en partenariat avec le Centre des groupements des agrobiologistes (CGA) de Lorraine.



RÉGION :  
**LORRAINNE**  
(54-55)



AGENCE DE L'EAU :  
**RHIN-MEUSE**

### ▶ SUPERFICIE :

**38 500 HA DONT 19 143 HA DE SAU**

### ▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

BASSIN VERSANT • PARC NATUREL  
RÉGIONAL DE LORRAINE SUR 36  
COMMUNES

### ▶ PRODUCTION DOMINANTE :

POLYCLTURE-ÉLEVAGE

### ▶ MASSES D'EAU :

EAU SOUTERRAINE • EAU  
SUPERFICIELLE

### ▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

PESTICIDES ET NITRATES

### ▶ PROGRAMMES EN COURS :

CHARTRE DE PNR • SAGE

### ▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGES PRIORITAIRES ET GRENELLE

## LES RÉSULTATS

**3** AGRICULTEURS  
BIOLOGIQUES  
EN 2012

**SAU BIO**  
RUPT-DE-MAD



0.01 %  
EN 2010

0.4 %  
EN 2012

**19 143 HA** SAU TOTALE  
**80HA** SAU BIO  
SUR LE BASSIN VERSANT  
EN 2012

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

Afin d'accompagner le changement de pratiques agricoles sur le territoire, un diagnostic du potentiel de développement de l'agriculture biologique, via la « grille d'analyse des territoires » (à télécharger sur [www.fnab.org](http://www.fnab.org)), a été réalisé en 2010 : cet outil a permis de faire un état des lieux de l'agriculture biologique sur le Rupt-de-Mad.

EXTRAIT DE LA GRILLE D'ANALYSE DES TERRITOIRES « COMMENT QUALIFIER DES TERRITOIRES À ENJEU «EAU» EN FONCTION DE LEURS OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ? »	
VOLET	CRITÈRES
Potentiel de production en bio	<ul style="list-style-type: none"><li>• Facilité de passage en AB liée aux caractères propres des systèmes</li><li>• Sensibilité des agriculteurs aux modes de production biologique et aux systèmes performants d'un point de vue environnemental</li><li>• Présence de producteurs AB et de fermes de démonstration</li><li>• Possibilité de bénéficier d'un encadrement technique spécialisé en AB</li><li>• Implication des agriculteurs dans des structures collectives, présence de structures collectives motivées par l'AB</li></ul>
Potentiel local de consommation de produits bio	<ul style="list-style-type: none"><li>• Importance du bassin de consommation proche et accessibilité</li><li>• Existence d'une démarche collective pour créer une demande locale de produits AB (restauration collective)</li></ul>
Etat et possibilités de structuration des filières	<ul style="list-style-type: none"><li>• Filières biologiques permettant de valoriser les productions locales (productions, diversité, facilité de centralisation, mode de commercialisation)</li></ul>
Contexte politique local	<ul style="list-style-type: none"><li>• Position des collectivités territoriales, de l'Agence de l'Eau, de l'État et des distributeurs</li><li>• Sensibilité de la population locale aux problèmes d'eau et d'environnement</li><li>• Existence d'entreprises dépendantes de la fourniture d'une eau de qualité</li><li>• Position des Organisations Professionnelles Agricoles locales sur la protection de l'eau, le développement de l'Agriculture Biologique</li></ul>
Pression réglementaire sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Application d'une réglementation de portée nationale</li><li>• Mesures d'application territoriale susceptibles de devenir obligatoires</li></ul>

Si le diagnostic de territoire avait identifié une situation plutôt favorable du point de vue des systèmes de production, de la consommation, des filières, du contexte politique et de la réglementation, il n'avait pas pris en compte l'opinion même des agriculteurs du territoire. Il paraissait difficile d'envisager la suite du programme sans savoir ce que les producteurs pensent de l'agriculture biologique ni les questions qu'elle suscite. Un sondage d'opinion a donc été réalisé en 2011.

Ce sondage et le diagnostic ont débouché sur un plan d'actions pour le développement de l'agriculture biologique en partenariat avec les acteurs du programme Agri-mieux.

L'animation sur l'agriculture biologique s'est donc organisée autour d'actions de sensibilisation, d'information et de conseil aux agriculteurs : visites de fermes biologiques, formations sur les méthodes alternatives de l'agriculture biologique, envoi de bulletins techniques AB et invitation à divers évènements autour de l'agriculture biologique.

Les producteurs biologiques ont également été associés à certaines journées techniques organisées dans le cadre de l'opération Agri-Mieux afin de favoriser le partage d'expérience.

## FOCUS

### SONDAGE D'OPINION DES AGRICULTEURS DU TERRITOIRE

Le questionnaire, conçu avec la participation de l'INRA de Mirecourt, de l'ISARA de Lyon et des chambres d'agriculture, comprend 22 questions sur des aspects environnementaux (Grenelle, Ecophyto, qualité de l'eau, MAEt), l'agriculture biologique en général et l'agriculture biologique pour les fermes des agriculteurs sondés

Cette action a permis au CGA de Lorraine de rencontrer 36 producteurs conventionnels (soit environ 25 % des agriculteurs du territoire) et de clairement poser la question de l'agriculture biologique.

Les principaux résultats :

- 67% pensent que l'agriculture biologique est - ou peut être - une solution efficace pour préserver l'eau,
- 80 % ne sont pas « contre » l'agriculture biologique mais ne l'envisagent pas pour leur ferme,
- 53% souhaitent avoir davantage d'informations sur les techniques de l'agriculture biologique,
- 7 ont déjà envisagé de passer leur ferme en agriculture biologique,
- 6 sont intéressés par un pré-diagnostic de conversion.

Les aspects techniques sont récurrents dans les préoccupations des agriculteurs (méconnaissance des pratiques) par rapport aux aspects économiques, filières et réglementation qui sont moins évoqués.

Suite à ce sondage, il a été décidé d'axer la communication vers les agriculteurs sur les aspects techniques. Ce sondage va de nouveau être utilisé pour recueillir l'opinion des producteurs dont les MAEt se terminent en 2013 pour envisager de nouvelles évolutions de leurs pratiques, vers l'agriculture biologique.





## MOT DE L'ÉLU

Thibaut VILLEMIN, Président du Parc naturel régional de Lorraine

### L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, UN OUTIL PERTINENT POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'EAU

« Le Parc naturel régional de Lorraine a pour objectif de promouvoir une agriculture durable afin de préserver la qualité de l'eau, la biodiversité, les paysages et de réduire les dépenses énergétiques générées par l'activité agricole. Dans ce cadre, depuis 1993, le Parc s'est particulièrement mobilisé sur le bassin versant du Rupt-de-Mad qui fournit 60 % de l'alimentation en eau de la Ville de Metz. Soutenu par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, le programme porte de multiples actions qui ont été menées avec différents partenaires afin de restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'agriculture biologique étant un outil pertinent pour améliorer la qualité de l'eau, j'ai souhaité initier un programme de développement de ce système de production en concertation avec l'ensemble des partenaires et acteurs territoriaux. Ce travail d'animation de longue haleine est réalisé par le Centre des Groupements des Agro-biologistes (CGA) de Lorraine sous la forme d'actions de sensibilisation et de communication suivies d'un appui technique pour tester la faisabilité de la conversion à l'agriculture biologique dans les exploitations volontaires. »



## Structuration des débouchés

Parmi les facteurs favorables au développement de l'agriculture biologique sur le territoire figure la présence de plusieurs débouchés pour la production : collecte du lait bio et transformation de produits laitiers, ramassage des bovins, coopérative céréalière et de fabrication d'aliments pour animaux (PROBIOLOR), plateforme d'approvisionnement en produits biologiques et locaux pour la restauration hors domicile.

L'Agence de l'eau Rhin-Meuse a décidé depuis quelques années de soutenir l'animation autour de l'agriculture biologique via les réseaux FNAB et APCA. Elle ajoute une corde à son arc avec le 10ème programme d'interventions en apportant une aide financière à la filière grandes cultures sur le bassin. **Cela se matérialise par un soutien à la coopérative historique de collecte de céréales bio PROBIOLOR** au travers d'une aide au développement et à l'animation de la filière. **Elle s'engage par ailleurs à soutenir la filière biologique au travers de l'usine d'aliment ESTALIBIO** portée par PROBIOLOR en collaboration avec les coopératives conventionnelles du bassin. **Cette unité assure la production d'aliments pour les élevages biologiques et un débouché important pour les céréales fourragères et les oléo-protéagineux biologiques du bassin.** L'enjeu pour l'Agence de l'eau est de répondre aux objectifs ambitieux de conversions à l'agriculture biologique qu'elle a inscrits dans le SDAGE (33% sur les zones de captage).

**Pour compléter ces débouchés, un marché biologique a été mis en place à Metz** (ville alimentée en eau potable par le Rupt-de-Mad) en 2013 sur proposition du CGA de Lorraine: il permet d'offrir des débouchés locaux aux producteurs biologiques du bassin versant.

## Actions non-agricoles

Le CGA a également sensibilisé le grand public en participant à deux manifestations sur le territoire. Des supports pédagogiques (panneaux et flyers) ont été réalisés afin de communiquer sur les avantages de l'agriculture biologique en termes de protection de la ressource en eau et sur le programme bio, en cours de développement sur le bassin versant.

## ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

En gras les principaux acteurs du programme d'appui au développement de l'agriculture biologique.

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ CGA Lorraine</li> <li>▶ Chambres d'agriculture de Meurthe-et-Moselle et de Meuse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ PNR Lorraine</li> <li>▶ Les 2 communautés de communes du territoire</li> <li>▶ La ville de Metz et Veolia Eau</li> <li>▶ Syndicats d'eau</li> <li>▶ Conseil régional de Lorraine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agence de l'eau Rhin-Meuse</li> <li>▶ DRAAF</li> <li>▶ DDT</li> </ul>

## ◇ RÉSULTATS

- Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : **3 sur le Rupt-de-Mad**
- De **0,01 à 0,4%** de la SAU en bio entre 2010 et 2012
- SAU totale en 2012 : **19 143 ha** et SAU en agriculture biologique : **80 ha**



## ◆ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- Volonté du Parc naturel régional de Lorraine et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse de développer l'agriculture biologique, soutien des deux chambres départementales d'agriculture
- Possibilité d'activer des MAEt à enjeu eau avec l'engagement unitaire BioConv en remplacement de l'engagement « réduction de phytosanitaires »

### Difficultés rencontrées

- Manque de soutien des communautés de communes
- Pas de paysans biologiques sur le territoire sur lesquels s'appuyer
- Le sondage montre que les agriculteurs du territoire connaissent mal ce mode de production et les résultats auxquels il peut conduire



## ◆ PERSPECTIVES

L'animation doit être renforcée sur l'agriculture biologique : le recrutement d'un animateur par une collectivité du territoire qui pourrait être financé par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse serait un élément favorable pour la réussite du programme.

Il est envisagé d'identifier les candidats potentiels à l'agriculture biologique parmi les agriculteurs conventionnels ayant contractualisé des MAEt, dans une démarche de progressivité du changement de pratiques.



## CONTACTS

### ● ANNE VIVIER

PNR de Lorraine  
Chargée de mission agriculture  
[anne.vivier@pnr-lorraine.com](mailto:anne.vivier@pnr-lorraine.com)

### ● DELPHINE BECKER

Agence de l'eau Rhin-Meuse  
Chargée d'affaires  
[delphine.becker@eau-rhin-meuse.fr](mailto:delphine.becker@eau-rhin-meuse.fr)

### ● PATRICIA HEUZE

CGA de Lorraine  
Chargée de mission eau et territoire, animatrice du programme de développement de l'agriculture biologique sur le bassin versant du Rupt-de-Mad  
[pheuze.cga@orange.fr](mailto:pheuze.cga@orange.fr)

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.pnr-lorraine.com](http://www.pnr-lorraine.com)

[www.bioenlorraine.fr](http://www.bioenlorraine.fr)

[www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)

## GLOSSAIRE

**APCA** : Assemblée permanente des chambres d'agriculture

**CGA** : Centre des groupements des agrobiologistes de Lorraine

**INRA** : Institut national de la recherche agronomique

**ISARA** : Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes

**MAEt** : Mesure agro-environnementale territorialisée

**PNR** : Parc naturel régional

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : Parc naturel régional de Lorraine, CGA de Lorraine

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013





# L'AIRE D'ALIMENTATION DES SOURCES DE LA VALLÉE DE LA VANNE D'EAU DE PARIS

**EAU & BIO**  
Fiche expérience



**MOTS CLÉS : BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL • ANIMATION RENFORCÉE SUR LA BIO • AIDES INCITATIVES • STRUCTURATIONS DES DÉBOUCHÉS**

## ◆ INTRODUCTION

Depuis 1874, des sources situées en vallée de la Vanne participent à l'alimentation en eau de Paris via l'aqueduc de la Vanne. La capacité de production moyenne de ces sources est de 140 000 m<sup>3</sup>/j et représente 15 à 20% des besoins des Parisiens.

Les problématiques de qualité au niveau des sources sont essentiellement agricoles, ce qui justifie la mise en place d'actions en priorité avec les agriculteurs même si l'ensemble des acteurs du territoire reste concerné.

Eau de Paris souhaite protéger et restaurer la qualité des eaux captées tout en faisant bénéficier les captages des autres collectivités situées sur le territoire. Les eaux captées par Eau de Paris en vallée de la Vanne participent également à l'alimentation en eau potable de Sens et de Saint Benoist-sur-Vanne.

Les actions mises en place pour protéger la ressource ont pour objectif d'être à la fois durables et économiquement viables pour l'activité concernée, et efficaces pour protéger la ressource en eau sur le long terme. Les actions menées par Eau de Paris sur ce territoire sont focalisées essentiellement sur le développement de l'agriculture biologique.



RÉGION :  
**BOURGOGNE & CHAMPAGNE-ARDENNE (10-89)**



AGENCE DE L'EAU :  
**SEINE-NORMANDIE**

### ▶ SUPERFICIE :

**46 800 HA DONT 24 300 HA DE SAU**

### ▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

RÉGIE MUNICIPALE EAU DE PARIS  
41 COMMUNES SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DES SOURCES

### ▶ PRODUCTION DOMINANTE :

GRANDES CULTURES

### ▶ MASSE D'EAU :

EAU SOUTERRAINE

### ▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

PESTICIDES ET NITRATES

### ▶ PROGRAMMES EN COURS :

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DE L'AGROFORESTERIE

### ▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGES PRIORITAIRES GRENELLE

## LES RÉSULTATS

  
**22** AGRICULTEURS BIOLOGIQUES  
EN 2012

**SAU BIO x6**  
  
1% EN 2008 → 6% EN 2012

**24 300 HA**  
SAU TOTALE

**1 494 HA**  
SAU BIO  
SUR L'AAC  
EN 2012

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Foncier

Eau de Paris mène une politique amiable d'achat des terres sur les zones les plus stratégiques pour la protection de la ressource, en convention avec la Safer de Bourgogne. Les parcelles acquises (220 ha) conservent l'usage agricole, font l'objet de baux ruraux environnementaux avec des agriculteurs, qui sont soumis à des contraintes de mise en herbe sur des zones très vulnérables ou à des pratiques en agriculture biologique, en contrepartie d'un loyer faible.

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

Un accompagnement technique individuel et collectif vers l'agriculture biologique est proposé à tous les agriculteurs qui souhaitent engager une conversion ou qui l'ont engagée : diagnostics de conversion à l'agriculture biologique, appui technique, expérimentations, tours de plaines, démonstrations de désherbage mécanique, analyses de sols, mise à disposition d'informations (fiches et bulletins techniques), groupe d'échanges techniques, réunions d'information avec les opérateurs économiques, etc.

L'objectif de cette action est de pérenniser l'ensemble des exploitations ayant engagé une conversion, de favoriser les échanges d'expérience entre agriculteurs, et d'apporter tous les leviers agronomiques en agriculture biologique, adaptés au contexte pédo-climatique du territoire. Le partenaire technique principal est le SEDARB, appuyé par la Chambre d'agriculture de l'Aube et la FRAB Champagne-Ardenne pour les actions sur le département de l'Aube : plus d'un équivalent temps plein est dédié à l'animation bio sur le territoire.

Par ailleurs, l'aire d'alimentation des captages étant marquée par une vulnérabilité importante aux ruissellements, Eau de Paris y a initié en 2012 un projet de développement de l'agroforesterie. Les arbres et haies permettent en effet de retenir les écoulements et d'épurer l'eau naturellement avant infiltration, ce qui permet de compléter efficacement l'action pour le développement de l'agriculture biologique, sans lui être préjudiciable.

### Dispositifs d'aides financières

Les mesures agro-environnementales constituent le seul moyen autorisé permettant d'apporter un soutien financier direct aux agriculteurs. Grâce à l'expertise d'Eau de Paris sur ces mesures, une MAE spécifique à la conversion à l'agriculture biologique a pu être mise en place à des montants supérieurs à l'aide nationale : 377€/ha en 2010 et 2011, et 447€/ha en 2012 et 2013. Cette aide financière a pour objectif de lever les freins économiques, sociologiques et psychologiques à la conversion.

### Structuration des débouchés

Pour encourager durablement les changements de pratiques, il est également nécessaire d'accompagner la structuration des filières pour que les cultures produites puissent avoir une valorisation économique à long terme.

Des réunions d'informations sur le projet de développement de l'agriculture biologique ont été mises en place avec les coopératives biologiques du secteur afin de permettre la mise en cohérence entre les objectifs du projet et le positionnement des filières locales. Pour répondre à la demande locale, un silo bio a ainsi été construit par la CAVAP sur l'aire d'alimentation des captages.

Deux coopératives agricoles, Cocebi et Biocer, installées dans l'Essonne, se sont rassemblées au sein d'Union BioSemences, afin d'acheter les terrains et bâtiments nécessaires à la mise en place d'une station de semences bio à Maisse (Essonne). Eau de Paris et l'Agence de l'eau Seine-Normandie ont contribué financièrement à cette opération, à hauteur de 40% de l'investissement (20% chacune).

Cette intervention de structuration inter-régionale permet d'appuyer le développement de l'agriculture biologique sur le bassin des sources de la Vallée de la Vanne, mais aussi sur l'ensemble des bassins d'alimentation des ressources gérées par Eau de Paris dans les régions de Provins, Fontainebleau et Dreux.

Eau de Paris fournit également un appui à la création et au fonctionnement d'AMAP locales.

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis en place dans le cadre du Plan d'Alimentation Durable de la ville de Paris, afin d'étudier les moyens de favoriser les liens entre la production issue des aires d'alimentation de captages et la restauration collective. Les productions valorisables en filières courtes étant encore assez faibles, peu de projets sont pour l'instant mis en œuvre.

## FOCUS

### UNE AIDE FINANCIÈRE AMBITIEUSE ET UNIQUE

En utilisant des mesures autorisées au niveau national (l'outil MAE), Eau de Paris a pu proposer une aide à la conversion plus élevée que l'aide nationale (environ 450€/ha au lieu de 200€/ha), c'est-à-dire à des montants proches de ceux proposés par la ville de Munich citée en exemple dans ses actions de développement de l'agriculture biologique. Cette aide a pu être ouverte grâce à un cumul des deux engagements « zéro phyto » et « limitation de la fertilisation » proposés dans le PDRH. Elle est la seule MAE ouverte sur le territoire.

Couplée à un soutien technique et un appui aux filières bio, cette mesure a permis un développement important de l'agriculture biologique.





## MOT DE L'ÉLUE

Anne LE STRAT, Adjointe au maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et des canaux ; Présidente d'Eau de Paris

### PRIVILÉGIER LE PRÉVENTIF AU CURATIF

« Si Eau de Paris s'est engagée à soutenir le développement de l'agriculture biologique dans l'aire d'alimentation des sources de la vallée de la Vanne, c'est parce que ces ressources sont stratégiques pour l'alimentation en eau de la capitale et que ce système de culture est à même de préserver leur qualité tout en garantissant les revenus des exploitants agricoles. Grâce à la mobilisation des agriculteurs, c'est un exemple réussi d'action portée par une collectivité et son opérateur, qui permet de réconcilier les enjeux de l'eau et de l'agriculture. Les démarches préventives doivent être renforcées car en plus d'être financièrement plus intéressantes que les traitements curatifs, elles seules assurent une véritable protection des ressources en eau. En associant différents acteurs d'un même territoire, ces approches initient un véritable dialogue autour de la préservation de l'eau et de l'environnement. »

## Actions non-agricoles

Des enquêtes sur les usages des collectivités locales ont été réalisées et seront poursuivies par de la sensibilisation et de la formation à des techniques alternatives non utilisatrices de pesticides pour l'entretien des espaces verts.

### ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

Eau de Paris pilote l'ensemble des actions sur l'aire d'alimentation des captages, en tant que gestionnaire de captage, responsable de la mise en place d'actions pour protéger la ressource en eau. **Cet engagement permet de mettre en œuvre une politique de protection de la ressource claire** et unique sur un territoire, et d'y coordonner l'ensemble des actions qui s'y rapportent. Cette **implication forte est assurée par le Service Protection de la Ressource**. La mise en place des actions de protection des captages est également réalisée en concertation avec d'autres syndicats d'eau, concernés par une même ressource, notamment le Syndicat d'Eau Sens Nord-Est sur ce secteur.

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ FRAB Champagne-Ardenne*</li> <li>▶ SEDARB*</li> <li>▶ Chambre d'agriculture de l'Aube*</li> <li>▶ GAB Yonne*</li> <li>▶ Opérateurs économiques</li> <li>▶ Agrooft**</li> <li>▶ Centre de gestion régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Eau de Paris*</li> <li>▶ Syndicat d'Eau Sens Nord-Est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agence de l'eau Seine Normandie*</li> <li>▶ DDT de l'Yonne et de l'Aube**</li> <li>▶ DRAAF Bourgogne et Champagne-Ardenne</li> <li>▶ Institut Lasalle Beauvais**</li> <li>▶ ARS**</li> </ul>

\* Membres du comité de suivi des actions pour le développement de l'agriculture biologique et du comité de pilotage démarche Grenelle

\*\* Membres du comité de pilotage démarche Grenelle

En gras les acteurs les plus impliqués

### ◇ RÉSULTATS

○ Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : **22**

○ De **1% à 6%** de la SAU en bio entre 2008 et 2012

○ SAU totale en 2012 : **24 300 ha** et SAU en agriculture biologique : **1494 ha**



## ◆ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- Implication forte d'une collectivité dans la mise en œuvre d'actions pour la protection des captages, par le biais de moyens humains et financiers importants, et un portage politique fort et ambitieux
- Spécificité du projet : l'action de développement de l'agriculture biologique est présentée comme une action pilote et innovante, et non concurrencée par d'autres actions sur le changement des pratiques (agriculture intégrée notamment)
- Une animation dédiée à l'agriculture biologique sur un temps long (depuis 2008)
- Une aide à la conversion avec un montant incitatif, couplée à un accompagnement technique pour garantir la durabilité des changements mis en œuvre
- Partenariat efficient avec la Safer
- Des filières grandes cultures bien développées sur le secteur, notamment parce qu'elles ont identifié la politique de développement de l'agriculture biologique d'Eau de Paris et l'intérêt de s'y intégrer
- Dynamique de groupe, la conversion de certains agriculteurs incitant des agriculteurs voisins à se poser la question et à s'engager également

### Difficultés rencontrées

- Territoire de grandes cultures où les freins psychologiques sont forts et où la cohérence des systèmes biologiques est plus difficile à mettre en œuvre



## ◆ PERSPECTIVES

Ces résultats encourageants pour le développement de l'agriculture biologique sont le fruit de 5 ans d'actions et d'animations. Le passage à des pratiques en agriculture biologique nécessite des changements importants chez l'agriculteur qui prennent du temps. Il est donc nécessaire d'assurer la pérennité des exploitations en conversion au-delà des MAE et d'être patient sur l'implication de nouveaux agriculteurs dans la démarche. Eau de Paris s'engage donc à poursuivre ces actions pour le développement de l'agriculture, en renforçant l'appui technique, les partenariats locaux, et la consolidation à long terme des filières en agriculture biologique.

Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : Eau de Paris, SEDARB

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013



## CONTACTS

### ● MANON ZAKEOSSIAN

Eau de Paris

Responsable du Service Protection de la Ressource

[manon.zakeossian@eaudeparis.fr](mailto:manon.zakeossian@eaudeparis.fr)

### ● MARGUERITE-MARIE LARROQUE

Eau de Paris

Service Protection de la Ressource

[marguerite-marie.larroque@eaudeparis.fr](mailto:marguerite-marie.larroque@eaudeparis.fr)

### ● HÉLÈNE LEVIEIL

SEDARB

Animatrice Eau et Agriculture biologique

[helene.levieil@sedarb.org](mailto:helene.levieil@sedarb.org)

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.eaudeparis.fr](http://www.eaudeparis.fr)

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## GLOSSAIRE

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**FRAB** : Fédération régionale d'agriculture biologique

**GAB** : Groupement des agriculteurs biologiques

**MAE** : Mesure agro-environnementale

**PDRH** : Programme de développement rural hexagonal

**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SAU** : Surface agricole utile

**SEDARB** : Service d'écodéveloppement agrobiologique et rural de Bourgogne





# L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE LA VILLE DE LONS-LE-SAUNIER

**EAU & BIO**  
Fiche expérience



**MOTS CLÉS : PROJET DE TERRITOIRE • DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE • STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS • ANIMATION AGRICOLE RENFORCÉE •**

## ◆ INTRODUCTION

La municipalité de Lons-le-Saunier exploite en régie directe son réseau d'eau potable, alimenté à 70% par un pompage dans la plaine alluviale de la Seille, sur la commune de Villevieux.

Dans les années 1980, la municipalité se trouve confrontée à des problèmes de qualité de l'eau potable : en cause, les teneurs en nitrates et pesticides (atrazine notamment) qui augmentent considérablement. Plutôt que d'investir dans une unité curative, la municipalité décide d'agir en amont, en incitant les agriculteurs à modifier leurs pratiques. Pour ce faire, un périmètre est délimité par un hydrologue agréé et des conventions sont signées entre les agriculteurs volontaires du bassin d'alimentation de captage et la municipalité pour contractualiser ces changements de pratiques (abandon de la culture du maïs, bandes enherbées, remise en herbe ou maintien de prairies, etc.).

Dans les années 2000, la ville souhaite aller plus loin dans sa démarche. Convaincus que l'agriculture biologique présente des intérêts techniques, économiques et écologiques, les élus décident de soutenir les conversions à ce mode de production en offrant des débouchés via la restauration collective.

Le captage est classé Grenelle en 2009, cette nouvelle étape permet d'établir une surveillance des pollutions diffuses sur l'ensemble du bassin versant sans se limiter uniquement aux pollutions accidentelles du périmètre rapproché. Le plan d'actions lancé sur le bassin versant vise la prévention pour réduire les pollutions diffuses via des actions agricoles, mais aussi des actions non-agricoles : vers les collectivités, les particuliers et les sociétés d'assainissement.



RÉGION :  
**FRANCHE-COMTÉ**  
(39)



AGENCE DE L'EAU :  
**RHÔNE-MÉDITERRANÉE-CORSE**

► SUPERFICIE :

**5 400 HA DONT 3 200 HA DE SAU**

► ÉCHELON TERRITORIAL :

AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DE LA VILLE DE LONS-LE-SAUNIER, SUR 16 COMMUNES

► PRODUCTIONS DOMINANTES :

VITICULTURE GRANDES CULTURES • POLYCULTURE-ÉLEVAGE

► MASSE D'EAU :

EAU SOUTERRAINE

► FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

TENEURS EN PESTICIDES INFÉRIEURES AUX NORMES ET TENEURS EN NITRATES STABILISÉES EN MOYENNE AUTOUR DE 20MG/L

► PROGRAMME EN COURS :

PROTECTION DE L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGE PRIORITAIRE GRENELLE

## LES RÉSULTATS



**4 AGRICULTEURS BIOLOGIQUES**  
EN 2012

**SAU BIO x2**



**4.5 % EN 2010** → **9.5 % EN 2012**

**3 150 HA SAU TOTALE**    **300 HA SAU BIO**  
**SUR LE TERRITOIRE**

**20%**



DE PRODUITS BIO INTRODUITS EN RESTAURATION COLLECTIVE

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Foncier

Une déclaration d'utilité publique (D.U.P.) a été prise en 2012 créant les périmètres de protection du captage (1500 ha). Sur les périmètres rapprochés (220 ha), l'arrêté préfectoral impose aux agriculteurs entre autres : de travailler selon le mode de l'agriculture biologique [périmètre 1] de diminuer ou de supprimer les produits de synthèse (azote et pesticides) et de couvrir impérativement les sols l'hiver [périmètre 2].

#### PRESCRIPTIONS/SERVITUDES POUR LES AGRICULTEURS EXPLOITANTS PRÉSENTS SUR LES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION RAPPROCHÉE DE LONS-LE-SAUNIER

##### LES « CONTRAINTES »

###### SUR LE PPR 1 (60 HA)

- ≈ 70% des terrains sont à maintenir en herbe
- ≈ La fertilisation azotée est organique uniquement et limitée à 30 unités d'azote.
- ≈ Les pratiques culturales sont imposées selon le cahier des charges de l'agriculture biologique
- ≈ Les bandes enherbées sont de 10m le long des cours d'eau

###### SUR LE PPR 2 (160 HA)

- ≈ Les traitements sur les cultures sont limités
- ≈ La fertilisation azotée est restreinte. Un plan de fertilisation et d'épandage est obligatoire.
- ≈ Le sol est couvert l'hiver.
- ≈ Les bandes enherbées sont de 10m le long des cours d'eau

##### LES « AVANTAGES »

- ≈ Des indemnités discutées et validées par la profession agricole viennent compenser ces inconvénients.
- ≈ Une eau potable de qualité améliorée et sécurisée pour l'ensemble de la population du secteur de Lons.



La DUP n'entraîne pas une éviction des terrains, elle accorde un droit de préemption sur les périmètres rapprochés, ce qui permet la mise en place de baux ruraux environnements et peut faciliter d'éventuels futurs échanges fonciers.

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

L'accompagnement des agriculteurs (conventionnels, en conversion et biologiques) se réalise via une animation collective sous maîtrise d'ouvrage de la ville :

- utilisation de la « grille d'analyse des territoires » (à télécharger sur [www.fnab.org](http://www.fnab.org))
- information et communication
- évènements de formation, sensibilisation et conseil (fermoscopies, réseau de fermes de démonstration...)
- accompagnement réglementaire, technique et administratif
- groupe expérimental autour de l'agriculture de conservation de la fertilité des sols mis en place avec un suivi scientifique réalisé l'ISARA de Lyon, dans le but de développer des connaissances agronomiques et in fine pour arriver à l'agriculture biologique

## FOCUS

### UNE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE FLÉCHÉE LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

Les élus locaux se sont lancés dans une démarche de déclaration d'utilité publique sur les périmètres de protection du captage de Villevieux pour plusieurs motifs :

- ≈ Respecter la réglementation sur les prélèvements de ressources en eau pour distribuer de l'eau potable
- ≈ Préserver durablement la qualité de l'eau potable
- ≈ Interdire ou réglementer toutes activités susceptibles de porter atteinte à la qualité de l'eau via l'instauration de périmètres de protection autour du captage
- ≈ Acquérir des terrains agricoles

Les exploitants agricoles sont indemnisés sur 5 ans sur la base des procédures d'éviction (cadre réglementaire). Deux possibilités sont offertes aux propriétaires de terrains situés dans la zone agricole autour du captage :

**1. Soit une indemnisation du préjudice subi correspondant à une dépréciation de la valeur locative (fermage), due aux contraintes imposées pour l'exploitation des terrains ; l'indemnité est versée en une seule fois ; son montant représente l'équivalent d'environ 5 ans de fermage, soit entre 510€ et 760€ par ha.**

**2. Soit une vente au profit du gestionnaire de la ressource, c'est à dire la municipalité, pour un prix d'achat de 2550€ à 3135€ par ha.**

L'achat de foncier par la municipalité de Lons-le-Saunier se réalise au fur et mesure d'opportunités saisies. L'objectif est bien l'acquisition d'un maximum de terrains constituant les 220 ha du périmètre rapproché ; sans oublier des parcelles alentour, en vue de créer une réserve foncière, afin de permettre ultérieurement des échanges entre exploitants.



## MOT DE L'ÉLU

Jacques LANÇON, Adjoint au Maire, en charge du Service des Eaux, Ville de Lons-le-Saunier

### COMMENT PROTÉGER L'EAU DISTRIBUÉE À LONS LE SAUNIER ?

« *Prévention : car le curatif (traitement industriel pour dépolluer) gaspille l'énergie et de plus ces investissements et fonctionnements sont plus onéreux.*

*Agir pour éviter les pollutions diffuses (pesticides, nitrates, rejets domestiques...) vers les eaux brutes (rivières, nappes) et vers les eaux distribuées apparaît comme la solution de bon sens appliquée depuis 1992 à Lons.*

*Cette démarche implique d'être partagée avec les collectivités, agriculteurs, particuliers, gestionnaires d'entreprises... pour que se mettent en place des pratiques alternatives nouvelles.*

*Circuits courts : en comprendre ensemble la faisabilité s'est conclu par un approvisionnement en bio de restaurants scolaires et hospitalier avec une des productions biologiques issue de la zone du captage : la filière biologique blé-farine-pain. Le succès de cette démarche amène à mettre en place d'autres filières.*

*Par arrêté préfectoral, la DUP a promu l'agriculture biologique pour concilier production et qualité de l'eau (sans sanctuariser les terrains), car l'agriculture biologique est actuellement, en attendant que l'agriculture classique y parvienne, le seul mode de production naturel, viable qui n'emploie ni pesticide, ni engrais de synthèse.*

*Nous voulons une révolution dans les pratiques impactant la qualité des eaux ? Alors montrons aussi l'exemple de ces pratiques alternatives dans nos collectivités en abandonnant la facilité nocive des désherbants et autres molécules toxiques pour l'entretien de nos territoires. »*

## Développement des débouchés

Des produits biologiques locaux sont introduits progressivement dans la restauration collective de la ville, afin d'offrir des débouchés aux agriculteurs du champ captant.

Une filière « pain bio comtois » a été créée par le biais d'un accord passé entre un groupement de producteurs, un minotier, le syndicat des boulangers et le restaurant municipal, en partenariat avec le GIE des farines bio-comtoises qui permet de stocker le blé biologique nouvellement produit et de l'acheminer vers le meunier.

Un partenariat entre l'abattoir de Lons et un atelier de découpe a été initié avec plus de 50 éleveurs fédérés (vaches laitières montbéliardes de réforme).

Des coopératives de stockage de grains pour les grandes cultures (biologiques et non-biologiques) sont présentes sur le territoire, ainsi que le GIE des farines bio-comtoises, organisme stockeur spécifique bio.

## Dispositifs d'aides financières

Suite au constat de taux en nitrates progressant dans les analyses d'eau, un partenariat démarre en 1992 jusqu'en 2012, avec les agriculteurs : des conventions agricoles ont été mises en place. Couvrant 70 ha et touchant 15 agriculteurs volontaires, le principe résidait en une indemnité versée aux exploitants en contrepartie de pratiques agricoles adaptées à l'environnement du captage : abandon de la culture du maïs dans la rotation des cultures, mise en place de bandes enherbées le long des rivières ou des fossés, maintien des prairies extensives, fertilisation azotée raisonnée.

Depuis 2012, dans le cadre du dispositif Grenelle, des MAEt ont été ouvertes pour limiter la fertilisation azotée, les pesticides-herbicides (cultures) ou les pesticides non herbicides (pour le vignoble).

## Actions non-agricoles

La démarche « Zéro pesticide dans mon village », retenue lors de l'appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (2009), est initiée par la ville pour l'entretien de ses espaces publics, avec les services Voirie, Espaces verts et Sports, et même pour le cimetière (10 ha), entretenu quasiment sans désherbant, mais à grand renfort d'éco-jardiniers (équipes d'insertion par le travail), de végétalisation et de désherbeurs thermiques.

Une action sur les zones humides est également en cours : le recensement de milieux humides a permis d'identifier et de hiérarchiser les milieux ; l'enjeu est de les préserver dans leur rôle de filtre et d'éponge mais aussi de restaurer les plus menacés. Le travail se fait en partenariat avec le comité départemental des zones humides dans le cadre d'un contrat de rivière. Le programme se veut ouvert pour tenir compte de propositions locales éventuelles.

Des actions sur l'assainissement sont également mises en place.

## ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Représentants agricoles*</li> <li>▶ InterBio Franche Comté*</li> <li>▶ Safer*</li> <li>▶ Chambre d'agriculture*</li> <li>▶ Opérateurs économiques</li> <li>▶ GRAB – GAB</li> <li>▶ Associations de producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conseil général 39*</li> <li>▶ Syndicat de rivière*</li> <li>▶ SIAEP</li> <li>▶ Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse*</li> <li>▶ DDT*</li> <li>▶ ISARA Lyon</li> </ul>
	<b>POPULATION &amp; ASSOCIATIONS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ FREDON Franche-Comté</li> </ul>	

\*Membre du comité de pilotage du captage Grenelle

## ◇ RÉSULTATS

- Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 4
- De 4,5% à 9,5% de la SAU en bio entre 2010 et 2012
- SAU totale du territoire en 2012: 3 150 ha et SAU en agriculture biologique : 300 ha
- Environ 20% de produits biologiques sont introduits dans la restauration collective, dont le poulet, le bœuf, le pain et les yaourts qui sont 100% biologiques, ainsi que 30% des légumes

## ◇ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- Présence d'opérateurs des filières courtes et longues
- Forte volonté politique
- Implication de « citoyens » (agriculteurs, maires, agents techniques...) qui deviennent des relais sur le terrain, pour chercher collectivement des solutions
- Entrée agronomique du projet
- Démarche de préservation de la qualité de l'eau mise en œuvre sur le très long terme
- Dialogue instauré entre les gestionnaires de la ressource et les agriculteurs
- Prise de conscience de la majorité des agriculteurs des impacts de leurs activités sur la qualité de l'eau
- Restauration collective municipale exploitée en régie

### Difficultés rencontrées

- Les agriculteurs sont peu formés à une autre agronomie
- Négociations toujours longues avec le monde agricole

## ◇ PERSPECTIVES

L'objectif est l'agriculture biologique, car c'est la seule qui jusqu'à présent n'utilise pas de produits de synthèse ni d'OGM tout en étant de rapport pour les exploitants. Il ne s'agit pas de sanctuariser les terres agricoles, ni de surajouter des contraintes environnementales, mais d'encourager le développement d'une agriculture naturelle et rentable.

La municipalité travaille aujourd'hui sur un projet de légumerie biologique pour approvisionner le restaurant municipal et ceux de collèges et de lycées des environs de Lons-le-Saunier.

Une réflexion est en cours sur la construction de filière biologique pour l'ensemble de l'aire d'alimentation de captage et du PPR. Des négociations sont engagées avec des éleveurs du Jura pour absorber les céréales bio dites « secondaires » pour l'alimentation du bétail : orge, avoine, foin et luzerne. Ces produits viendraient alimenter l'élevage bio jurassien plutôt que de recourir à du foin d'origine plus lointaine.



Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : Ville de Lons-le-Saunier

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013



## CONTACTS

### ● CHRISTINE COMBE

Municipalité de Lons-le-Saunier  
Chargée de mission environnement  
[christine.combe@ville-lons-le-saunier.fr](mailto:christine.combe@ville-lons-le-saunier.fr)

### ● ALICE DOUSSE

Interbio Franche-Comté  
Technicienne grandes cultures bio  
[alice.dousse@franche-comte.cham-bagri.fr](mailto:alice.dousse@franche-comte.cham-bagri.fr)



## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.ville-lons-le-saunier.fr](http://www.ville-lons-le-saunier.fr)

[www.interbio-franche-comte.com](http://www.interbio-franche-comte.com)

[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)



## GLOSSAIRE

**DUP** : Déclaration d'utilité publique

**GIE** : Groupement d'intérêt économique

**ISARA** : Institut supérieur d'agriculture et d'agroalimentaire Rhône-Alpes

**MAEt** : Mesure agro-environnementale territorialisée

**PPR** : Périmètre de protection rapprochée

**SAU** : Surface agricole utile



# L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE DU PUIITS DE LA PRADE DE GARDONNE

## EAU & BIO

Fiche expérience



**MOTS CLÉS : ANIMATION RENFORCÉE SUR LA BIO • STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS • RESTAURATION COLLECTIVE • SENSIBILISATION « ZÉRO PHYTO »**

### ◇ INTRODUCTION

La vallée de la Dordogne se caractérise par des sols riches de type alluvions, où sont implantées des cultures qui valorisent bien ce potentiel mais sont conduites de façon intensive. Sur les coteaux qui bordent cette vallée, se trouvent sur les versants nord et sud des surfaces de vignes importantes. L'utilisation de molécules chimiques pour la destruction de l'herbe, des ravageurs, et la protection phytosanitaire y sont généralisées.

En 2010, l'opération Grenelle du Puits de la Prade de Gardonne est lancée par le Syndicat mixte départemental de l'eau (SMDE).

Agrobio Périgord se positionne pour accompagner les acteurs du territoire vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, mais aussi et surtout pour travailler sur des systèmes cohérents qui intègrent les pratiques de l'agriculture biologique et proposent aux producteurs des schémas économiques différents et locaux.

L'aire d'alimentation du captage est relativement réduite. En matière de développement de l'agriculture biologique, l'échelle territoriale pertinente est plus vaste que l'aire d'alimentation du captage.

Un programme d'actions est en cours de discussion afin de répondre à la problématique de réduction des pollutions diffuses de l'eau par les pesticides.



RÉGION :  
**AQUITAINE**  
(24)



AGENCE DE L'EAU :  
**ADOUR-GARONNE**

#### ▶ SUPERFICIE :

**5 400 HA DONT 3 200 HA DE SAU**

#### ▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

AIRE D'ALIMENTATION D'UN CAPTAGE GÉRÉ PAR LE SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DE L'EAU SUR 4 COMMUNES

#### ▶ PRODUCTIONS DOMINANTES :

VITICULTURE ● ARBORICULTURE ● GRANDES CULTURES

#### ▶ MASSE D'EAU :

EAU SOUTERRAINE

#### ▶ FACTEUR DE DÉGRADATION DE L'EAU :

PESTICIDES

#### ▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGE GRENELLE ● SITE D'INTÉRÊT MAJEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL 24

### LES RÉSULTATS

  
**7 AGRICULTEURS BIOLOGIQUES**  
EN 2012

**SAU BIO**  
SUR LE CAPTAGE GRENELLE  
 **5 %** EN 2010 → **6 %** EN 2012

**1 659 HA** SAU TOTALE  
**100 HA** SAU BIO  
SUR LE TERRITOIRE

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Accompagnement du changement de pratiques agricoles

La viticulture fait partie des priorités qui ont été choisies par AgroBio Périgord en matière d'accompagnement des changements de pratiques agricoles sur la zone. Aujourd'hui, plus de 12% des surfaces du vignoble bergeracois sont engagées dans la démarche de certification AB. Plusieurs appellations sont présentes sur le territoire bergeracois et certaines se distinguent par l'orientation prise sur l'agriculture biologique (ex : appellation « Saussignac »).

Un travail important de suivi individuel et collectif des agriculteurs est réalisé.

En 2012, pour lancer une dynamique de réduction des phytosanitaires, Agrobio Périgord a démarré un réseau de fermes bio engagées dans un « réseau dephy » dans le cadre du programme de démonstration Ecophyto. Trois de ces fermes sont situées sur l'aire d'alimentation du captage du puits de la Prade.

Par ailleurs, une action de recherche participative est réalisée depuis plus de 10 ans sur la biodiversité cultivée via le programme « L'Aquitaine cultive la biodiversité ». Il dispose en Dordogne d'une plate-forme et d'un réseau de recherche participative sur les variétés paysannes de maïs et de tournesol. Ce programme a permis de mener un vaste travail de collecte de variétés paysannes, de multiplication dans une logique de gestion dynamique des vérités de population, et d'échanges de savoir-faire très importants. Depuis 2007, ce programme développe des partenariats avec d'autres programmes de recherche tant sur la plan national (INRA notamment) qu'europpéen (Farm Seed Opportunities, programme REVERSE par exemple).

### Structuration des débouchés

Deux projets de structuration des débouchés ont vu le jour sur le secteur, co-animés par AgroBio Périgord.

- Le regroupement de l'offre en vin biologique en vrac pour développer une force commerciale

Ce projet vise à permettre aux viticulteurs de peser dans la balance des négociations face aux négociants et acheteurs qui aujourd'hui font des propositions commerciales en dessous des coûts de production.

Depuis 2011, un ralentissement des conversions au niveau de la production est constaté. Les aides à la conversion ne sont pas suffisamment importantes pour pallier les surcoûts en main d'œuvre occasionnés par le passage des vignes en bio et les baisses de rendements constatés pendant les dix premières années.

Le maintien de la dynamique de conversion ne dépend pas uniquement de la bonne maîtrise technique du vignoble. La valorisation du vin biologique (dont les volumes ont quadruplé en 3 ans, et qui devraient encore doubler d'ici 2 ans) et la juste rémunération du travail sont nécessaires pour poursuivre les changements de pratiques engagés par les vigneronns biologiques.

En avril 2013 et après plus d'un an de travail préparatoire, les vigneronns ont décidé de se regrouper au sein d'un groupement déjà existant pour ouvrir une section biologique et créer un poste de commercial afin de proposer une offre groupée sur de nouveaux marchés, notamment à l'export.

L'adhésion des producteurs biologiques à ce groupement a déjà permis à certains de bénéficier d'acomptes à hauteur de 50% du montant plancher qu'ils ont défini pour la vente, sur le volume qu'ils ont engagé. Grâce à cela, les producteurs ont repris confiance, et le négoce commence à s'agiter...

- Une plateforme de regroupement de l'offre en produits frais sur le bergeracois

Par ailleurs, sur le territoire du captage du puits de la Prade, les mairies de Saussignac et de Razac de Saussignac ont organisé des repas bio sur la demande des parents d'élèves dans leurs écoles. Ces projets ponctuels ont été relayés sur un périmètre un peu plus large pour enfin se généraliser dans le temps. C'est le cas notamment pour la Fondation John Bost (3600 repas par jour à partir de produits frais biologiques et locaux) et pour plusieurs établissements scolaires (lycée viticole, collèges). Plusieurs collectivités (Conseil général 24, Ville de Bergerac, etc.) expriment aujourd'hui le souhait d'approvisionner plus massivement leur restauration collective en produits biologiques et locaux.

Pour répondre à la demande grandissante, les producteurs du Bergeracois ont décidé de se réunir pour proposer une large gamme de produits. En 2012, la plateforme « Bio Pourpre » est née. En 2013, cet outil logistique de regroupement de l'offre va investir

## FOCUS

### L'ACCOMPAGNEMENT EN VITICULTURE BIOLOGIQUE

Le rassemblement des producteurs autour des problématiques techniques est la priorité de l'accompagnement, pour lequel plusieurs volets sont mis en place.

- Expérimentation

Tous les sujets considérés par les vigneronns comme priorités de recherche font l'objet de protocoles d'expérimentation répétés pendant au moins trois ans et validés par les professionnels. Ils sont ensuite retranscrits sous forme de conseils et de préconisations. Les expérimentations sont menées « en situation » chez les viticulteurs, en intégrant dans les modalités étudiées les pratiques usuelles des viticulteurs bio de la zone. Ces travaux s'inscrivent également dans le réseau des travaux d'expérimentation menés en viticulture biologique sur la région Aquitaine (RESAQ vitibio).

- Réseaux de surveillance participatifs

Plusieurs réseaux de surveillance sur les principaux ravageurs et maladies sont implantés dans l'ensemble du vignoble bergeracois. Les viticulteurs participent activement en réalisant une partie des observations après avoir été formés et équipés en matériel de piégeage. Ces observations permettent de suivre les cycles des parasites, les dynamiques de populations des ravageurs et des auxiliaires, l'intensité des attaques, et de repérer les stades de traitement pour des interventions ciblées au plus juste. In fine, ce travail permet de limiter les passages et de réduire au maximum les quantités de produits utilisés.



### ◉ Accompagnement collectif

Des réunions « bout de rang » sont planifiées chaque semaine d'avril à septembre sur deux zones du vignoble. Les vignerons se retrouvent avec les techniciens d'AgroBio Périgord, pour échanger sur les dernières informations relevées dans le cadre des réseaux de surveillance, réaliser de la reconnaissance de maladies et/ou de ravageurs avec le technicien présent et définir une stratégie en réponse à chaque problème.



### ◉ Information-communication

L'ensemble des données recueillies permet chaque semaine de rédiger des bulletins d'avertissement (état sanitaire du vignoble, conditions météorologiques, préconisation de stratégies de lutte et de maintien du potentiel de production), diffusés à tous les adhérents viticulteurs et sont téléchargeables par tous sur le site d'AgroBio Périgord.



### ◉ Accompagnement individuel

Un appui technique individuel personnalisé, pédagogique et « à la carte » est aussi proposé aux viticulteurs débutant leur conversion. Ces suivis individuels permettent de sécuriser la phase de transition, en donnant aux producteurs la possibilité d'acquérir progressivement des repères stratégiques et techniques pour la conduite de leur vignoble, mais aussi de s'intégrer dans le milieu professionnel bio. Ces suivis bénéficient du soutien de la Région Aquitaine à travers un dispositif de « chèque conseil ».

dans du stockage de produits et mutualiser la force commerciale avec une autre plate forme qui se trouve sur la vallée de l'Isle (Isle Mange Bio).

Ce projet bénéficie d'un soutien financier du département, mais aussi des fonds de soutien aux projets issus de la réserve parlementaire accordés par Brigitte Allain, députée de la circonscription.

### Actions non-agricoles

Le Conseil Général de la Dordogne est engagé depuis plusieurs années dans l'arrêt de l'utilisation des pesticides sur les espaces dont il a la gestion. **Une charte « zéro herbicide » est proposée aux collectivités territoriales.** Des formations seront réalisées pour faire évoluer les méthodes de gestion et d'entretien de la voirie et des espaces publics.

Un stand d'information est mis à disposition de tous les organisateurs de manifestations pour sensibiliser les particuliers aux risques encourus avec l'utilisation de molécules chimiques dans le cadre des activités plein air et de jardinage.

### ◊ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

Comité de pilotage de l'aire d'alimentation du puits de la Prade

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"><li>▶ AgroBio Périgord</li><li>▶ Chambre d'Agriculture</li><li>▶ Bio d'Aquitaine</li><li>▶ Agriculteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ 4 Communes (Gardonne, Gageac Rouillac, Razac-de-Saussignac, Saussignac)</li><li>▶ 2 Communautés de Communes</li><li>▶ Conseil Général 24</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ SMDE</li><li>▶ NCA ENVIRONNEMENT</li><li>▶ Agence de l'eau Adour-Garonne</li><li>▶ ARS</li><li>▶ DREAL / SREAL</li><li>▶ DDT</li><li>▶ EPIDOR</li></ul>

### ◊ RÉSULTATS

- ◉ Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 7
- ◉ De 5% à 6% de SAU en bio entre 2010 et 2012 sur le captage Grenelle
- ◉ SAU en 2012 : 1 659 ha ; SAU en agriculture biologique : 100 ha



## ◆ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- Expérience du réseau FNAB sur l'accompagnement du changement de pratiques en viticulture
- Actions de transfert de pratiques menées de longue date auprès des producteurs conventionnels, avec une expertise et des compétences techniques reconnues
- Reconnaissance d'AgroBio Périgord par les professionnels, les institutions, les élus et les collectivités
- Dynamique technique et commerciale déjà engagée sur l'agriculture biologique, avec un maillage de producteurs bio de plus en plus dense (notamment en viticulture) permettant d'envisager une organisation collective des débouchés
- Mise en place d'une charte départementale « zéro herbicide »
- Bassin de consommation et collectivités « demandeuses » de produits bio locaux

### Difficultés rencontrées

- Préoccupations sur la qualité de l'eau non partagées par tous les acteurs du territoire
- Lenteur de la mise en place de la démarche Grenelle

## ◆ PERSPECTIVES

Afin de lancer les actions, il est nécessaire de communiquer sur le contexte de la démarche, les enjeux et sur le catalogue d'actions et de mesures qui peuvent être mises en place au niveau de l'agriculture biologique. Cette communication prendra la forme d'un colloque « Eau et Agriculture biologique » ouvert à tous les habitants de la zone concernée (habitants, élus, collectivités et acteurs économiques). Cette communication pourra se poursuivre dans le temps par la réalisation de bulletins d'information qui présenteront de façon régulière les avancées du dispositif, ainsi que des témoignages, des références et les soutiens existants.

Une MAEt spécifique à la conversion à l'agriculture biologique devra être proposée pour lever les freins économiques, sociologiques et psychologiques aux changements de pratiques.



### MOT DE L'ÉLUE

Brigitte ALLAIN, Députée de la 2e circonscription de Dordogne

#### REVITALISER LES TERRITOIRES RURAUX GRÂCE À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

« Pour retrouver un bon état écologique des eaux, il est urgent de mettre en place de vrais moyens pour lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole. La solution la plus efficace, rapide et durable est le développement sur les zones sensibles de l'agriculture biologique. »

Bon nombre d'agriculteurs cherchent des repreneurs, les élus souhaitent redonner vitalité à leurs villes et villages et y améliorer la qualité de vie. Le potentiel de création d'emploi autour de projets multiples et coordonnés, de fermes agricoles orientées vers la consommation locale de produits biologiques est une perspective fédératrice et dynamisante.

Ces évolutions ne peuvent s'opérer sans les acteurs du territoire et une structuration offre-demande de proximité très pointue qui nécessite un accompagnement humain important, conciliant recherche participative, animateur-trices de terrain, logistique de stockage, de transport et de transformation locale. Le site pilote du puits de La Prade peut démontrer que, grâce au soutien des collectivités, de nouveaux modèles sont possibles. »

Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : AgroBio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : AgroBioPérigord - Brigitte Allain

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013



## CONTACTS

### ● JEAN PAUL OLIVIER

Syndicat mixte départemental des eaux

Directeur

jean-paul.olivier@smde24.fr

### ● EMMANUEL MARSEILLE

AgroBio Périgord

Directeur

emmanuel.marseille@orange.fr

### ● AUDREY CARRARETTO

AgroBio Périgord

Ingénieur conseil en viticulture biologique et animation de projets

a.carraretto@agrobioperigord.fr

### ● ERIC MAILLE

AgroBio Périgord

Technicien / conseiller spécialisé en viticulture biologique

e.maille@agrobioperigord.fr

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.cg24.fr](http://www.cg24.fr)

[www.agrobioperigord.fr](http://www.agrobioperigord.fr)

[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

## GLOSSAIRE

**FNAB** : Fédération nationale de l'agriculture biologique

**INRA** : Institut national de la recherche agronomique

**MAEt** : Mesure agro-environnementale territorialisée

**RESAQ Vitibio** : Réseau aquitain d'expérimentation et d'observation en viticulture biologique

**REVERSE** : Regional exchanges and policy making for protecting and valourising biodiversity in Europe

**SAU** : Surface agricole utile

**SMDE** : Syndicat mixte départemental de l'eau





# LES PLAINES ET VALLÉES DE NIORT

## EAU & BIO

Fiche expérience



**MOTS CLÉS : PROGRAMME RE-SOURCES ● ANIMATION  
RENFORCÉE SUR LA BIO ● AIDES INCITATIVES ● BIODIVERSITÉ**

### ◆ INTRODUCTION

Les Syndicats d'eau potable (SMEPDEP et SEV) sont engagés depuis 2007 dans le programme Re-Sources pour la protection de 7 captages, produisant 8 millions de m<sup>3</sup> par an pour alimenter plus de 100 000 habitants.

Initié en 2004, le programme Re-Sources est une démarche partenariale (région, départements, chambre régionale d'agriculture, Etat, Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, autres partenaires de terrain) et multithématique visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau potable en Poitou-Charentes. Ce programme est réalisé volontairement par des collectivités distributrices d'eau sur des aires d'alimentation de captages, identifiées comme prioritaires dans la région. Les bassins intéressés peuvent bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'agriculture biologique, menée par Agrobio Poitou-Charentes, les groupements d'agriculteurs biologiques ainsi que les chambres d'agriculture.

Dans le cadre de ce programme, deux contrats quinquennaux ont été signés. Ils visent à mettre en place une série d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau des captages du Vivier et de la Courance.

Sur ce territoire, le CNRS de Chizé a par ailleurs développé un programme de préservation de l'outarde canepetière depuis les années 2000.



RÉGION :  
**POITOU-CHARENTES (79)**



AGENCE DE L'EAU :  
**LOIRE-BRETAGNE**

#### ▶ SUPERFICIE :

**31 400 HA DONT 24 299 HA DE SAU**

#### ▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DES SYNDICATS D'EAU POTABLE DU VIVIER (VILLE DE NIORT) ET DE LA COURANCE, SUR 28 COMMUNES

#### ▶ PRODUCTIONS DOMINANTES :

GRANDES CULTURES ●  
POLYCLTURE-ÉLEVAGE

#### ▶ MASSE D'EAU :

EAU SOUTERRAINE

#### ▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

PESTICIDES ET NITRATES

#### ▶ PROGRAMMES EN COURS :

RE-SOURCES ● SAGE ● CONTRAT DE BASSIN ● NATURA 2000

#### ▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGES PRIORITAIRES ET GRENELLE ● RÉGION SOUS CONTENTIEUX EUROPÉEN

### LES RÉSULTATS



**19 AGRICULTEURS  
BIOLOGIQUES**  
EN 2012

#### SAU BIO

LA COURANCE 4,7 % EN 2010 → 8,6 % EN 2012



LES AAC 3,7 % EN 2010 → 5,8 % EN 2012

**24 299 HA SAU TOTALE**      **1 416 HA SAU BIO**  
**SUR LES AAC**  
EN 2012

**+20%**

DE PRODUITS BIO INTRODUITS  
EN RESTAURATION COLLECTIVE  
VILLE DE NIORT

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Foncier

Le syndicat des eaux du Vivier a acquis 6 ha de terres dans le périmètre de protection rapproché d'un captage pour les louer à un producteur via un **bail rural environnemental**. Construit avec lui, **ce bail comporte des clauses similaires à la MAEt « remise en herbe »**, contractualisée afin de garantir le maintien des pratiques à la fin du dispositif MAEt.

Par ailleurs, certains « communaux » (des terrains historiquement possédés par la collectivité et gérés collectivement) ont été remis à disposition des éleveurs (bio et non-bio) en exigeant une gestion raisonnée du pâturage (limitation du chargement et de la fertilisation).

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

Pour accompagner le changement de pratiques agricoles et, en plus de nombreuses actions sur l'agriculture conventionnelle, **un plan d'actions centré sur l'agriculture biologique est mis en œuvre en partenariat avec Agrobio Poitou-Charentes dans le cadre du programme Re-Sources.**

**Une étude du potentiel de développement de l'agriculture biologique a été menée** : état des lieux, analyse territoriale, acquisitions de données technico-économiques de la bio sur les productions dominantes du territoire, analyse des débouchés potentiels. Cette étude réalisée via la « grille d'analyse des territoires » (à télécharger sur [www.fnab.org](http://www.fnab.org)) a conduit à mettre en place une animation sur le territoire.

**Un accompagnement collectif est proposé :**

- **information sur l'agriculture biologique** (bulletins, réunions d'information sur les itinéraires techniques, les marges économiques, les filières grandes cultures et lait), visites de fermes de démonstration
- **constitution d'un groupe d'échange technique entre agriculteurs en conversion et agriculteurs biologiques**
- **réalisation d'expérimentations** sur la fertilisation organique
- **un groupe « grandes cultures biologiques », animé en collaboration avec Agrobio Poitou-Charentes, a été formé** : une quinzaine d'agriculteurs sont présents aux réunions trimestrielles pour échanger sur différents thèmes : bilan de campagne, essais fertilisation, visites de fermes, etc.
- **des journées « transferts de techniques »** sont mises en place chaque année où les agriculteurs biologiques accueillent les conventionnels sur leurs fermes (3 en 2012)

Cette animation est complétée par un accompagnement individuel des producteurs conventionnels pour envisager une conversion à l'agriculture biologique.

### Dispositifs d'aides financières

Des aides incitatives viennent renforcer cet accompagnement : **des MAEt « conversion » et « maintien en agriculture biologique »** (couplées avec une réduction de la fertilisation azotée) ont été ouvertes de 2009 à 2012. **Ce couplage permet de bonifier sensiblement le niveau des MAE classiques** : de 200€ par ha et par an (pour les cultures céréalières), il passe à **337€ pour la conversion**, et **227€ pour le maintien** en agriculture biologique.

Des MAEt « biodiversité » sont également proposées dans le cadre du programme de préservation de l'outarde canepetière par le CNRS de Chizé.

### Structuration des débouchés

**Le territoire peut s'appuyer sur des filières biologiques de proximité en plein essor** : plusieurs AMAP, 4 points de vente à Niort et une dizaine d'agriculteurs biologiques en vente directe.

**Des entreprises de transformation spécialisées ou ayant des ateliers AB se développent** (volailles fermières, brasserie artisanale, boulangerie, etc.). Les producteurs biologiques en grande culture bénéficient également d'une collecte et d'un approvisionnement structurés par des coopératives tout ou partie biologiques (CORAB, CA-VAC). La CORAB est une coopérative régionale du Poitou-Charentes, spécialisée dans le commerce de graines et semences issues de l'agriculture biologique pour l'alimentation humaine.

## FOCUS

### L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES AGRICULTEURS CONVENTIONNELS

La particularité du secteur de Niort repose sur une animation agricole interne, avec l'embauche d'un animateur spécifique depuis 2010.

L'outil « diagnostic d'exploitation individuel » permet à l'agriculteur de faire un état des lieux de ses pratiques sur l'exploitation. Des propositions d'améliorations sont formulées communément sur le moyen terme (4/5 ans) avec un retour pour évaluer les efforts consentis par l'agriculteur. Le diagnostic est réalisé par un prestataire suite à un appel d'offre (chambre d'agriculture 79).

En complément, l'agriculteur peut aussi réfléchir à l'évolution de son système actuel vers un système biologique par l'intermédiaire du diagnostic de conversion et d'une simulation technico-économique (travail réalisé par Biosèvres et Agrobio Poitou-Charentes). Un pré-diagnostic entre le technicien bio et l'agriculteur peut également être réalisé, sorte de « brainstorming » de l'agriculture biologique.





## MOT DE L'ÉLU

Franck MICHEL, Adjoint au maire de Niort en charge de la cohérence écologique, sociale et économique des politiques d'aménagement durable du territoire

### LA BIO COMME OUTIL DE POLITIQUE PUBLIQUE

« A Niort, les repas servis aux enfants des écoles publiques (4000 par jour) sont bio à plus de 20% et issus aux trois-quarts de l'agriculture locale. Au-delà de la santé et de la satisfaction des enfants, nous voulons, par ces achats alimentaires, participer à l'aménagement du territoire, en offrant des débouchés rémunérateurs à une agriculture écologique et pourvoyeuse d'emplois. Ainsi, nous faisons coup double avec la reconquête de la qualité de l'eau, produite et distribuée par une structure publique, le Syndicat des Eaux du Vivier. En développant la bio sur le bassin d'alimentation, nous espérons avoir une eau brute aux normes sanitaires d'ici 15/20 ans, ce qui nous éviterait de reconstruire une usine de dépollution très coûteuse. »



Un nouvel outil de structuration des filières à dimension régionale, **Silo Bio Ouest, a été inauguré en 2012**. Ce silo dédié au bio d'une capacité de 5000 tonnes (qui pourra être doublée à terme) est le fruit d'un partenariat initié par la CORAB avec 6 partenaires : Biocoop, Bioplanète, Céréco, Léa Nature, Bellot et l'UDCA.

Les produits biologiques et locaux sont également introduits progressivement dans la restauration collective, à Niort et dans le Syndicat de Pays du Marais Poitevin. Un partenariat entre les producteurs locaux et la ville de Niort a permis de faire passer la part de produits biologiques de 5% à plus de 20% en 3 ans dans les cantines scolaires.

### Actions non-agricoles

Pour sensibiliser les collectivités locales aux enjeux de l'eau et de l'agriculture biologique, une démarche « zéro pesticide » a été engagée : elle passe par l'information des élus et des cadres territoriaux, la réalisation de diagnostics des espaces verts, de plans d'entretien communal et la formation des agents aux pratiques alternatives.

Le grand public, les scolaires et les entreprises sont également sensibilisés : diffusion d'une lettre d'information, expositions sur le sujet lors des fêtes locales et sensibilisation des professionnels (foreurs, chauffagistes).

Par ailleurs, le programme de préservation de l'outarde canepetière permet d'encourager les agriculteurs à adopter les mesures préconisées pour protéger l'espèce : préservation des jachères, réduction de l'utilisation des pesticides et insecticides, création de haies ou bandes enherbées aux abords des parcelles cultivées.

### ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

Un comité de pilotage et un comité technique se réunissent 1 à 2 fois par an dans le cadre du plan d'action pluriannuel : ils permettent un travail partenarial entre les acteurs du monde agricole.

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agrobio Poitou-Charentes</li> <li>▶ GAB 17</li> <li>▶ BioSèvres</li> <li>▶ Chambres d'agriculture (régionale et départementale)</li> <li>▶ CUMA</li> <li>▶ Coopératives</li> <li>▶ Négoces agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ SMEPDEP</li> <li>▶ SEV</li> <li>▶ Région Poitou-Charentes</li> <li>▶ Parc du Marais Poitevin</li> <li>▶ Conseil général Deux-Sèvres</li> <li>▶ Syndicat de rivière</li> <li>▶ Communauté de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ CNRS</li> <li>▶ ARS</li> <li>▶ DRAAF</li> <li>▶ DDT</li> <li>▶ Agence de l'eau Loire-Bretagne</li> <li>▶ Observatoire régional de l'environnement</li> </ul>
		POPULATION & ASSOCIATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Associations diverses : pêche, nature, environnement</li> </ul>

### ◇ RÉSULTATS

- Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 19
- De 3,7% à 5,8% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur les aires d'alimentation
- De 4,7% à 8,7% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 (La Courance)
- De 2,9 à 3,1% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 (Vivier)
- SAU totale en 2012 : 24 299 ha sur le bassin versant, 11 952 ha (La Courance), 12 277 ha (Vivier) et SAU en agriculture biologique : 1 416 ha sur le bassin versant, 1 038 ha (La Courance) et 378 ha (Vivier)
- Plus de 20% de produits biologiques et locaux ont été introduits dans les cantines scolaires niortaises

## ◆ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- Une dynamique régionale avec le programme Re-Sources
- Une incitation supplémentaire à la mise en œuvre d'un accompagnement territorialisé destiné aux agriculteurs via l'enjeu biodiversité
- La présence de relais de terrain efficaces (ici, SEV, SMEPDEP, CNRS) : le travail conjoint du CNRS et des syndicats d'eau potable a permis de sensibiliser davantage d'exploitations
- Une incitation supplémentaire à la mise en œuvre d'un accompagnement territorialisé destiné aux agriculteurs via l'enjeu biodiversité
- Des MAEt incitatives jusqu'en 2012
- Des producteurs biologiques présents et référents : une synergie se crée lorsqu'un groupe d'agriculteurs voisins ou collaborateurs échange et réfléchit en commun à leurs évolutions de systèmes et aux nouvelles techniques à mettre en place
- Un fort effet « boule de neige » des conversions, d'une exploitation à l'autre
- Une filière structurée existante pour les grandes cultures biologiques et des filières locales bien présentes

### Difficultés rencontrées

- Un territoire de grandes cultures où les freins psychologiques sont forts
- Un faible potentiel de terres agricoles sur 75 % de la zone
- Des mesures de protection de l'environnement vécues comme des contraintes par les agriculteurs
- La fin du dispositif MAEt en 2012
- Une forte augmentation des prix de vente en grandes cultures, ce qui incite moins les conventionnels à passer en biologique pour l'effet prix

## ◆ PERSPECTIVES

Les services de la ville de Niort étudient plusieurs formules pour financer la structuration logistique des filières biologiques sur le territoire.

Les animateurs du territoire souhaitent développer davantage les conversions en agriculture biologique sur la zone. Pour cela, un accompagnement doit être réalisé pour conforter les exploitations en place et pour ainsi, par la suite, diffuser et vulgariser la plus-value de l'agriculture biologique sur les zones de captages.



Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : CNRS de Chizé, SEV et SMEPDEP, Ville de Niort

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013



## CONTACTS

### ● ANOUK VERMANDERE

Syndicat des eaux du Vivier et des Gachets (SEV)

Animatrice

[anouk.vermandere@mairie-niort.fr](mailto:anouk.vermandere@mairie-niort.fr)

### ● OLIVIER CAILLE

Syndicat mixte d'études, de production et de distribution d'eau potable de La Courance (SMEPDEP)

Animateur

[bv-courance@orange.fr](mailto:bv-courance@orange.fr)

### ● ALEXIS INGRAND

SMEPDEP et SEV

Animateur agricole

[alexis.ingrand@mairie-niort.fr](mailto:alexis.ingrand@mairie-niort.fr) ou

[agricourance@orange.fr](mailto:agricourance@orange.fr)

### ● JEAN-PIERRE GOURAUD

Agrobio Poitou Charentes

Coordinateur

[agrobiopc.projets@orange.fr](mailto:agrobiopc.projets@orange.fr)

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)

[www.penser-bio.fr](http://www.penser-bio.fr)

Le programme Re-Sources

[www.eau-poitou-charentes.org/Le-programme-Re-Sources-en-Poitou.html](http://www.eau-poitou-charentes.org/Le-programme-Re-Sources-en-Poitou.html)

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## GLOSSAIRE

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**CNRS** : Centre national de la recherche scientifique

**CORAB** : Coopérative régionale d'agriculture biologique

**MAE** : Mesure agro-environnementale

**MAEt** : Mesure agro-environnementale territorialisée

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**SAU** : Surface agricole utile

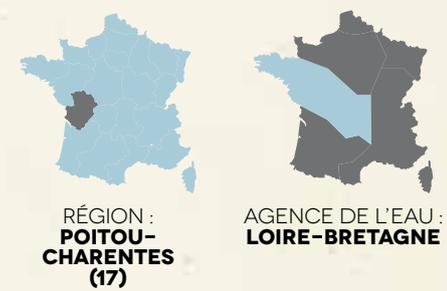
**SEV** : Syndicat des eaux du Vivier et des Gachets

**SMEPDEP** : Syndicat mixte d'études, de production et de distribution d'eau potable de La Courance

**UDCA** : Union des coopératives agricoles



# LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES DE LA VILLE DE LA ROCHELLE



▶ SUPERFICIE :  
**23 300 HA DONT 16 878 HA DE SAU**

▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

AIRES D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE LA VILLE DE LA ROCHELLE, SUR 27 COMMUNES

▶ PRODUCTIONS DOMINANTES :  
GRANDES CULTURES

▶ MASSE D'EAU :  
EAU SOUTERRAINE - NAPPE LIBRE

▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :  
PESTICIDES ET NITRATES

▶ PROGRAMMES EN COURS :  
RE-SOURCES ● SAGE ● CONTRAT DE BASSIN ● AGENDA 21

▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :  
CAPTAGES PRIORITAIRES GRENELLE ● RÉGION SOUS CONTENTIEUX EUROPÉEN

**MOTS CLÉS : PROGRAMME RE-SOURCES ● ANIMATION RENFORCÉE SUR LA BIO ● STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS ● SENSIBILISATION « ZÉRO PHYTO »**

### ◆ INTRODUCTION

Il y a une quinzaine d'années, suite à de mauvais résultats d'analyse de la qualité de l'eau sur le territoire, dans un contexte de contentieux européens touchant la région, la préfecture et l'Agence Régionale de Santé ont souhaité fermer les captages de la ville de La Rochelle existant depuis 1925. Étaient alors envisagées pour la ville des solutions curatives (raccordement au réseau du syndicat départemental des eaux de Charente-Maritime plutôt que de réhabiliter ces captages).

La ville a préféré réhabiliter les captages à travers un programme de prévention des pollutions diffuses d'origine agricole et a ainsi pu obtenir un arrêté préfectoral l'autorisant à continuer à exploiter ses captages.

Initié en 2004, le programme Re-Sources est une démarche partenariale (région, départements, chambre régionale d'agriculture, Etat, Agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne, autres partenaires de terrains) et multithématique visant à reconquérir et préserver la qualité de l'eau potable en Poitou-Charentes. Ce programme est réalisé volontairement par des collectivités distributrices d'eau sur les aires d'alimentation de captages identifiées comme prioritaires dans la région. Les bassins intéressés peuvent bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'agriculture biologique menée par Agrobio Poitou-Charentes, les groupements d'agriculteurs biologiques ainsi que les chambres d'agriculture.

En 2005, la Ville s'est engagée dans le programme Re-Sources. Dans le cadre de ce programme, un contrat quinquennal a été signé. Il vise à mettre en place une série d'actions pour reconquérir la qualité de l'eau des captages de La Rochelle.



### LES RÉSULTATS



### SAU BIO



## ◇ ACTIONS RÉALISÉES :

### Foncier

En 2005, la ville de **La Rochelle a acquis 50 ha de terres agricoles** à proximité directe du captage, suite au départ en retraite d'un agriculteur. Aujourd'hui, **les 2 ha les plus proches du captage ont été reboisés, 18 ha ont été remis en herbe en partenariat avec la LPO** pour favoriser le développement de la faune et la flore locales. Enfin, **les 30 ha restants ont été mis à disposition de deux agriculteurs biologiques** (céréales et luzerne) via des baux ruraux environnementaux.

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

**Une étude du potentiel de développement de l'agriculture biologique a été menée** : état des lieux, analyse territoriale, acquisitions de données technico-économiques de la bio sur les productions dominantes du territoire, analyse des débouchés potentiels. Cette étude réalisée via la grille d'analyse des territoires a conduit à mettre en place une animation sur le territoire.

Un accompagnement est réalisé par le GAB 17 :

- **au niveau collectif** : information et communication, formation et conseil sur l'agriculture biologique, journées techniques, visites de fermes de démonstration, visites d'essais, transferts de techniques, « café-conversion », groupe de suivi « plantes aromatiques et médicinales », etc.
- **au niveau individuel avec un appui réglementaire, technique et administratif** : pré-diagnostics, simulations technico-économiques, diagnostics de conversion.

La Chambre d'Agriculture 17 assure également un accompagnement pour l'évolution des pratiques des agriculteurs conventionnels : animation d'un groupe d'agriculteurs autour des systèmes de culture innovants, suivi technique, expérimentations, journées techniques, visites de fermes, etc.

### Dispositifs d'aides financières

De 2008 à 2011, des aides MAEt « conversion » et « maintien en agriculture biologique » couplées avec une réduction de la fertilisation azotée ont été ouvertes pour renforcer l'accompagnement des producteurs. Trois agriculteurs en ont bénéficié sur 102 ha engagés en agriculture biologique. **Ce couplage permet de bonifier sensiblement le niveau des MAE classiques** : de 200€ par ha et par an (pour les cultures céréalières), il passe à **348€ pour la conversion**, et **248€ pour le maintien** en agriculture biologique.

### Structuration des débouchés

Le territoire peut s'appuyer sur une filière déjà bien structurée (coopérative biologique, entreprise de transformation Léa Nature) pour les grandes cultures biologiques, ainsi que sur une filière de proximité dynamique (AMAP, marchés, vente directe).

Deux innovations majeures sont à noter :

- **La création du GIE Biolo PAM 17**

En 2009, un transformateur régional bio fait part au réseau de son besoin en plantes aromatiques locales. Des céréaliers de Charente Maritime s'organisent pour l'approvisionner. Les plantes choisies (thym, romarin, anis, fenouil) sont adaptées au contexte pédo-climatique local, ne nécessitent pas d'apport hydrique et se cultivent et se récoltent comme des céréales en ce qui concerne les plantes annuelles. Pour permettre un fonctionnement en filière, le groupement d'intérêt économique et biologique (GIE Biolo) PAM 17 est créé en 2010. Il regroupe 7 à 8 producteurs apporteurs et un partenaire fournisseur privilégié (qui, pour des raisons statutaires, ne pouvait devenir membre du groupement). En 2010, environ 10 hectares sont mis en culture, puis 12 ha en 2011.

- **Un nouvel outil de structuration des filières à dimension régionale : Silo Bio Ouest**

Inauguré en 2012, ce silo dédié au bio d'une capacité de 5000 tonnes (qui pourra être doublée) est le fruit d'un partenariat initié par la CORAB avec 6 partenaires : Biocoop, Bioplanète, Céréco, Léa Nature, Bellot et l'UDCA.

## FOCUS

### LE BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL (BRE)

Un bail rural environnemental est un bail rural assorti de clauses environnementales : il permet au propriétaire de terres situées dans des zones définies par la loi (zones humides, parc naturel, Natura 2000, aire d'alimentation de captage, etc.) d'inclure des clauses prescrivant au fermier des pratiques culturales spécifiques visant à préserver l'environnement, le sol, l'eau, la biodiversité. Le cahier des charges de l'agriculture biologique peut être imposé dans le cadre de ces baux.

A La Rochelle, l'exploitation des 30ha de terres sur le captage passe par deux contrats de mise à disposition par la Safer : 2 fois 6 ans dénonçables tous les ans, cahier des charges de l'agriculture biologique.



POUR ALLER PLUS LOIN SUR LE FONCIER

[www.terredelien.org](http://www.terredelien.org)

[www.safer.fr](http://www.safer.fr)





## MOT DE L'ÉLU

Alain BUCHERIE, Adjoint au maire de La Rochelle, délégué à l'environnement et aux espaces naturels, à l'eau potable et aux espaces verts

### PROTÉGER SANS SYSTÉMATIQUEMENT GELER

« Nous avons connu une certaine réticence de la part des professions agricoles, inquiètes des conséquences économiques que pourraient entraîner certains changements de pratiques. Il a fallu aussi convaincre l'Etat de l'intérêt de conserver cette ressource alors que l'importance relative de ces captages aurait pu inciter à les laisser de côté. Mais nous savons qu'un captage abandonné n'est jamais remis en service. Nous avons bénéficié d'opportunités favorables, comme la possibilité d'acquérir des terres jouxtant certains captages. Cela nous a permis de montrer que l'on peut protéger, sans systématiquement geler toute activité. L'agriculture biologique est une possibilité à proximité immédiate des captages, mais on peut également conforter d'autres voies comme les plantes aromatiques que certains acteurs testent ici. »

## Actions non-agricoles

Les collectivités locales du territoire sont impliquées dans la démarche de reconquête de la qualité de l'eau autour du « zéro phyto » : formation de 75% des agents communaux et conseils sur les techniques alternatives de désherbage, signature par 13 communes de la Charte Terre Saine autour d'un plan de désherbage communal sans pesticide, mise en place d'une gestion différenciée sur le captage de Fraise (en partenariat avec la LPO), etc.

En partenariat avec le Centre régional de la propriété forestière Poitou-Charentes, les périmètres de protection d'eau potable ont été reboisés : plus d'un millier d'arbres d'essences différentes (frêne, saule marceau, saule roux...) ont été plantés.

Des travaux sont réalisés sur l'assainissement collectif avec le Syndicat des Eaux, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique.

Des journées à destination du grand public et des scolaires ont été organisées : sensibilisation au jardinage écologique et au développement durable, information auprès des professeurs des écoles, conférences, visite du captage de Fraise.

Des outils de communication ont également été créés : articles sur les captages, expositions sur l'eau, lettre d'information à destination des agriculteurs et des communes des bassins d'alimentation de captages.

Enfin, l'agglomération travaille en collaboration avec le réseau RADDAR (réseau des acteurs du développement durable de l'agglomération rochelaise) pour développer une approche collective et cohérente en matière d'éducation au développement durable autour de l'eau.

## ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

Le plan d'actions pluriannuel de développement de l'agriculture biologique en lien avec le programme Re-Resources s'inscrit dans le plan d'actions du contrat de bassin, suivi par un comité de pilotage et un comité technique qui supervise et valide les actions sur le terrain.

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chambre d'agriculture 17</li> <li>▶ Agrobio Poitou-Charentes</li> <li>▶ GAB 17</li> <li>▶ Safer</li> <li>▶ CIVAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ville de La Rochelle</li> <li>▶ Communes</li> <li>▶ Région Poitou-Charentes</li> <li>▶ Conseil Général 17</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agence de l'eau Loire Bretagne</li> <li>▶ DDT</li> </ul>
		POPULATION & ASSOCIATIONS
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ LPO</li> </ul>



## ◇ RÉSULTATS

- Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 10
- De 0,6% à 0,9% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur les aires d'alimentation de captages
- SAU totale en 2012 : 16 878 ha sur les aires d'alimentation de captages et SAU en agriculture biologique : 146 ha

## ◇ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- Une filière structurée existante pour les grandes cultures bio et une filière locale (dont une entreprise de transformation et de distribution)
- Programme Re-Sources : programme régional engagé à La Rochelle dès 2005
- Une demande accrue des consommateurs : création d'AMAP et restaurants scolaires
- Dialogue entre les agriculteurs et la collectivité autour de la gestion foncière
- Intérêt commun entre les propriétaires et exploitants de ressources en eau potable et l'activité « agriculture biologique »

### Difficultés rencontrées

- Le territoire de grandes cultures est associé à des freins psychologiques forts ; rejet de l'agriculture biologique par une partie de la profession
- Conservatisme des pratiques conventionnelles par effet de groupe et craintes liées à la conversion

## ◇ PERSPECTIVES

Les perspectives pour la ville sont multiples pour accompagner le développement de l'agriculture biologique pour préserver la qualité de l'eau :

- Encourager les partenariats entre collectivités propriétaires de captages et exploitants en agriculture biologique.
- Fédérer autour de l'enjeu eau un ensemble d'acteurs économiques et associatifs pour démontrer et convaincre de l'importance du bien-vivre au travers de la préservation de sa santé.
- Créer des corridors écologiques à l'échelle des aires d'alimentation de captage et y associer des activités agronomiques biologiques ainsi que des reboisements adaptés.
- Imaginer de nouvelles approches environnementalistes et expérimenter avec des institutions scientifiques de nouvelles activités agro-pédologiques et économiquement viables.



Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : Ville de La Rochelle - Agrobio Poitou-Charentes - GAB 17 - SBO

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013



## CONTACTS

### ● SANDIE GATINEAU

Ville de La Rochelle  
Animatrice Re-Sources au Service de l'eau  
sandie.gatineau@villelarochelle.fr

### ● PHILIPPE HERVIU

Ville de La Rochelle  
Responsable du service de l'eau  
philippe.herviu@ville-larochelle.fr

### ● JEAN-PIERRE GOURAUD

Agrobio Poitou-Charentes  
Coordinateur  
agrobiopc.projets@orange.fr

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.ville-larochelle.fr](http://www.ville-larochelle.fr)

[www.penser-bio.fr](http://www.penser-bio.fr)

Le programme Re-Sources :  
[www.eau-poitou-charentes.org/Le-programme-Re-Sources-en-Poitou.html](http://www.eau-poitou-charentes.org/Le-programme-Re-Sources-en-Poitou.html)

[www.eau-adour-garonne.fr](http://www.eau-adour-garonne.fr)

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## GLOSSAIRE

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**ARS** : Agence régionale de la santé

**CORAB** : Coopérative régionale d'agriculture biologique

**GAB** : Groupement des agriculteurs biologiques

**GIE** : Groupement d'intérêt économique

**LPO** : Ligue de protection des oiseaux

**MAE** : Mesure agro-environnementale

**MAEt** : Mesure agro-environnementale territorialisée

**RADDAR** : Réseau des acteurs du développement durable de l'agglomération rochelaise

**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**SAU** : Surface agricole utile

**UDCA** : Union des coopératives agricoles



# LE BASSIN VERSANT DE LA BULTIÈRE

## EAU & BIO

Fiche expérience



**MOTS CLÉS :** AGENDA 21 ● BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL ● AIDES INCITATIVES ● RESTAURATION COLLECTIVE

### ◆ INTRODUCTION

Le 31 janvier 2008, la Cour de justice européenne place la Bultière sous contentieux européen, la Bultière ayant dépassé le taux légal des 50 mg/l de nitrates dans les eaux distribuées pendant 146 jours en 2006. Pour répondre à cette problématique, la Communauté de communes du Pays des Herbiers travaille depuis 2009 à restaurer la qualité de l'eau et offrir aux habitants des produits sains et de qualité. Pour ce faire, un programme d'accompagnement des exploitations agricoles vers l'agriculture durable, notamment l'agriculture biologique, est mis en place dans le cadre du projet de territoire de la Communauté de communes.



RÉGION :  
**PAYS DE LA LOIRE**  
(85)



AGENCE DE L'EAU :  
**LOIRE-BRETAGNE**

► SUPERFICIE :

**15 400 HA DONT 10775 HA DE SAU**

► ÉCHELON TERRITORIAL :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS SUR 10 COMMUNES

► PRODUCTIONS DOMINANTES :

POLYCLTURE ● ÉLEVAGE BOVIN ● ÉLEVAGE HORS SOL

► MASSE D'EAU :

BARRAGE DE LA BULTIÈRE SUR LE COURS DE LA GRANDE MAINE

► FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

PESTICIDES ET NITRATES

► PROGRAMMES EN COURS :

AGENDA 21 ● LEADER ● CONTRAT TERRITORIAL

► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGE GRENELLE ● TERRITOIRE SOUS CONTENTIEUX EUROPÉEN

### LES RÉSULTATS



**11** AGRICULTEURS BIOLOGIQUES  
EN 2012

**SAU BIO x2**



1.4 %  
EN 2010

2.8 %  
EN 2012

**10 775 HA**  
SAU TOTALE

**300 HA**  
SAU BIO

**SUR LE BASSIN VERSANT**  
EN 2012

**+30%**



DE PRODUITS BIO INTRODUIITS EN RESTAURATION COLLECTIVE  
CUISINE CENTRALE DES HERBIERS

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Foncier

La Communauté de communes du Pays des Herbiers travaille en partenariat avec la Safer pour rechercher les opportunités d'acquisition foncière via une convention et un outil VigiFoncier : **elle a d'ores et déjà acquis 13 hectares de terre qu'elle loue à des agriculteurs biologiques via des baux ruraux environnementaux.**

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

La Communauté de communes accompagne, par le contrat territorial sous maîtrise d'ouvrage de la chambre d'agriculture en lien avec le GAB85 et le GRAPEA (Civam), le changement de pratiques agricoles vers l'agriculture durable, via des animations collectives :

- Autour de l'agriculture biologique : sensibilisation et conseil autour des techniques de désherbage mécanique par exemple
- Sur l'évolution des pratiques et des systèmes agricoles : sensibilisation, formation et conseil (groupes d'échanges sur les systèmes fourragers économes en intrants, le lait, la viande ; voyages d'études ; visites d'essais, etc.)

**Un accompagnement individuel est également proposé** : diagnostics et définition de plans d'actions (point sur les pratiques et les projets) chez tous les agriculteurs, simulations technico-économiques de changement de système et diagnostics de conversion en agriculture biologique chez les producteurs volontaires.

### Dispositifs d'aides financières

**Des aides MAEt sont ouvertes depuis 2008, notamment pour le maintien et la conversion en agriculture biologique, couplées à des mesures de réduction de la fertilisation.** Ce couplage permet de bonifier sensiblement le niveau des MAE classiques : de 200€ par ha et par an (pour les cultures céréalières), il passe à 377€ pour la conversion.

Des aides FEADER (via le programme LEADER) sont également disponibles pour la certification AB, l'acquisition de matériel adapté (achats collectifs : semoirs à semis direct, débroussailluse) et la diversification des débouchés des exploitations (vente directe, accueil à la ferme).

### Structuration des débouchés

**La collectivité soutient aussi la consommation de produits biologiques locaux** en appuyant par de la communication et des aides financières des AMAP, des points de vente à la ferme, des sites internet de vente directe en ligne de produits biologiques et des marchés de producteurs. Des entreprises de transformation avec une part d'activité biologique (minoterie et réseau de boulangerie, abattoir bovin, abattoir et transformation de volailles en filière) et des magasins biologiques sont par ailleurs présents sur le territoire.

Lors des deux périodes de communication Printemps Bio et Bio Automnales, **des portes ouvertes biologiques du territoire sont organisées avec le GAB et un CPIE à destination du grand public.**

L'une des **actions phares** de la collectivité est **l'introduction de produits biologiques locaux dans la restauration collective** dans 8 structures volontaires.

Pour reconquérir la qualité de l'eau, la restauration collective apparaît en effet comme un levier intéressant puisqu'elle permet de toucher de nombreux acteurs, d'offrir des débouchés importants (**environ 500 000 repas annuels pour la restauration collective publique sur le Pays des Herbiers**) et de rendre visible l'implication des collectivités et des établissements.

Le GAB 85 a été retenu par la Communauté de communes du Pays des Herbiers pour accompagner ces établissements volontaires :

- **des diagnostics par établissement** sont réalisés pour établir des plans d'actions
- **des formations du personnel de cuisine** à la cuisine alternative ont eu lieu
- **les convives sont sensibilisés** à la question de la qualité de l'alimentation et de son impact sur le territoire
- la collectivité et le GAB accompagnent la **mise en relation entre producteurs locaux et gestionnaires**

## FOCUS

### L'AGENDA 21 ET LE PROGRAMME LEADER : DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LE CADRE D'UN PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de communes du Pays des Herbiers s'est engagée depuis 2005 dans un projet territorial de développement durable, formalisé par un Agenda 21 en 2009. **Composé de 37 actions, dont une action prioritaire autour de la reconquête de la qualité de l'eau, cet Agenda 21 a reçu les labels « Rubans du développement durable 2009 -2013 » et « Agenda 21 local ».**

C'est dans ce cadre qu'intervient le programme LEADER, programme européen destiné à soutenir les territoires ruraux qui initient des stratégies innovantes de développement local et centré ici sur la reconquête de la qualité de l'eau du barrage de la Bultière. **L'Agenda 21 permet d'inscrire ce programme dans une politique transversale et cohérente de développement durable à l'échelle du territoire.**

**LEADER vise, pendant 6 ans (2009-2015), à mettre en place des actions concrètes du producteur au consommateur** afin de retrouver, dans les eaux du barrage, des taux de nitrates (< 25mg/l) et de pesticides (< 0,5µg/l) permettant la préservation de l'environnement et de la santé.

LEADER a pour **objectif de mettre en place une filière agricole et agro-alimentaire durable, respectueuse de l'environnement**, en proposant une approche innovante associant et impliquant l'ensemble des acteurs de la préservation de notre ressource en eau : agriculteurs, transformateurs, distributeurs, élus, consommateurs, etc.





## TÉMOIGNAGE

Françoise PASQUIER est responsable de la cantine scolaire de Beaufrepaire (environ 260 repas/jour)

### INTRODUIRE DES PRODUITS BIOLOGIQUES EN RESTAURATION COLLECTIVE

« Au-delà d'une information sur l'alimentation biologique ou durable locale, la formation nous a accompagné dans une réflexion globale autour des méthodes de cuisson et la découverte de nouveaux aliments. Elle m'a permis de me remettre en question sur certains points notamment au niveau des céréales. [...] Les légumineuses sont une très bonne alternative et permettent le même apport de protéines que la viande avec un coût beaucoup plus intéressant. [...] La formation a vraiment été le déclic et le fait d'avoir impliqué l'ensemble du personnel dans cette démarche n'a fait que renforcer une dynamique positive de groupe. Nous démarrons doucement mais sûrement. Je pense que c'est la manière dont il faut procéder pour la pérennité du projet. »



### Actions non-agricoles

La Communauté de communes sensibilise également les collectivités locales : des diagnostics environnementaux communaux (inventaire des haies et zones humides) ont été réalisés, et huit communes se sont engagées dans une démarche « zéro désherbant » pour 2015 (dont la commune des Herbiers, qui a déjà atteint cet objectif).

La population est invitée à se saisir de la question : projections de films autour du développement durable et de l'agriculture biologique, visites de fermes biologiques, sensibilisation des particuliers autour de l'éco-jardinage, etc.

### ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

Le comité professionnel agricole [agriculteurs, animateurs Chambre et GEDA, prescripteurs des Diagnostics « plans d'actions » (centre de gestion et négoce) et autres organisations agricoles (GAB, GRAPEA)] qui pilote les actions agricoles du contrat de territoire, se réunit une fois par an.

Les membres du Groupe d'Action Locale LEADER Les Herbiers – Saint Fulgent :

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chambre d'agriculture de Vendée</li> <li>▶ GEDA des Herbiers et de St Fulgent</li> <li>▶ GAB 85</li> <li>▶ Grapea</li> <li>▶ APAD</li> <li>▶ CAVAC</li> <li>▶ Jeunes agriculteurs</li> <li>▶ Interbio</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Communautés de communes du Pays des Herbiers et de St Fulgent</li> <li>▶ Conseil régional Pays de la Loire</li> <li>▶ Conseil général de Vendée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agence de l'eau Loire Bretagne</li> <li>▶ SIAEP des 2 Maines</li> <li>▶ Vendée Eau</li> <li>▶ EPTB Sèvre Nantaise</li> <li>▶ Syndicat Mixte au Bassin des Maines vendéennes</li> </ul>
	POPULATION & ASSOCIATIONS	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Association CLCV</li> <li>▶ Association Terres et Rivières</li> <li>▶ APABE</li> <li>▶ Association La Cicadelle</li> <li>▶ Hyper U les Herbiers</li> <li>▶ Magasin Bio en Herb'</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ CLE Sèvre Nantaise</li> <li>▶ CPIE Sèvre et Bocage</li> </ul>

## ◇ RÉSULTATS

- Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 11
- De 1,4% à 2,8% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur le bassin versant
- SAU totale en 2012 : 10 775 ha sur le bassin versant et SAU en agriculture biologique : 300 ha
- La cuisine centrale des Herbiers achète aujourd'hui 30% (en volume) de produits biologiques et locaux et les volumes sont en progression dans toutes les structures volontaires.
- Le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie (territoire voisin) a adopté un projet du même type, et les deux territoires travaillent en coopération afin de mutualiser les réflexions et les solutions associées au développement des circuits de proximité et à la restauration collective.

## ◇ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- Concertation et participation de tous les acteurs autour d'une collectivité exemplaire
- La forte volonté politique des élus de la Communauté de communes autour d'un projet territorial de développement durable, et notamment dans son volet « Reconquête de la qualité de l'eau par le développement d'une agriculture biologique et durable » a été un facteur clé de réussite des actions menées
- L'appel au programme LEADER a par ailleurs facilité l'instauration d'une dynamique de partenariat entre tous les acteurs concernés pour établir en commun des solutions pour le territoire
- Élevage bovin dominant : transition plus aisée vers l'agriculture biologique en passant éventuellement par la phase « système fourrager économe en intrants »

### Difficultés rencontrées

- Faible densité de producteurs bio sur la zone, préjugés sur l'agriculture biologique (résultats économiques, techniques, ...)
- Freins psychologiques aux changements de pratiques agricoles et crispations du monde agricole autour des problématiques environnementales identifiées comme des contraintes
- Liens forts des agriculteurs du territoire avec le secteur agroalimentaire
- Resserrement de l'écart de prix entre la viande bovine biologique et la viande conventionnelle, qui incite moins fortement à la conversion
- Présence importante de hors sols industriels non convertibles

## ◇ PERSPECTIVES

Un projet de plateforme d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux biologiques ou durables est en cours de réflexion.

Une « charte durable » est en cours d'élaboration. Ouverte aux producteurs et aux établissements de restauration hors domicile, elle devrait permettre de créer une charte de territoire multi-acteurs autour de l'alimentation de qualité, en établissant un référentiel des pratiques durables des agriculteurs.

Un recensement des producteurs intéressés par la restauration collective et les circuits courts a été réalisé par le GAB85 et le GRAPEA en lien avec la charte durable.

Un Contrat pour la Qualité de l'Eau est également en cours de montage sur le modèle « allemand » de coopération collectivité-agriculteur : il vise à protéger les parcelles proches du chevelu par une contractualisation avec les agriculteurs pour améliorer l'état des sols, en réduisant ou supprimant l'usage des produits phytosanitaires et des engrais minéraux, avec un paiement selon les résultats.

## CONTACTS

### • CHRISTELLE LABBÉ

Communauté de Communes  
du Pays des Herbiers  
Chef de projet développement  
durable et Leader  
leader@cc-paysdesherbiers.fr

### • AUDE GUILLEMINAULT

Communauté de Communes du  
Pays des Herbiers  
Chargée de mission Leader  
leader1@cc-paysdesherbiers.fr

### • MARIE-CÉCILE RICARD

GAB 85  
Animatrice-Coordnatrice  
coordination@gab85.org

## POUR ALLER PLUS LOIN

L'Agenda 21 et le programme Leader du Pays des Herbiers, à télécharger sur :

[www.cc-paysdesherbiers.fr](http://www.cc-paysdesherbiers.fr)

[www.gab85.org](http://www.gab85.org)

[www.eau-loire-bretagne.fr](http://www.eau-loire-bretagne.fr)

## GLOSSAIRE

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**CLE** : Commission locale de l'eau

**CPIE** : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

**EPTB** : Etablissement public territorial de bassin

**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural

**GAB** : Groupement d'agriculteurs biologiques

**GEDA** : Groupement de développement agricole

**GRAPEA - CIVAM** : Groupe de recherche pour une agriculture économique et autonome

**LEADER** : Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale

**MAE** : Mesures agro-environnementales

**MAEt** : Mesures agro-environnementales territorialisées

**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SIAEP** : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable



# LES AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGES DE LA ZONE DE COLLECTE DE L'ENTREPRISE DANONE - STONYFIELD

**EAU & BIO**  
Fiche expérience



RÉGION :  
**BASSE-NORMANDIE (14)**



AGENCE DE L'EAU :  
**SEINE-NORMANDIE**

► **SUPERFICIE :**

**42 919 HA DONT 30 000 HA DE SAU ESTIMATION**

► **ÉCHELON TERRITORIAL :**

**ZONE DE COLLECTE DE STONYFIELD (NORD-OUEST DU CALVADOS REGROUPANT 29 AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE POUR 20 000 HA)**

► **PRODUCTIONS DOMINANTES :**

**POLYCLTURE-ÉLEVAGE**

► **MASSE D'EAU :**

**EAU SOUTERRAINE**

► **FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :**

**PESTICIDES ET NITRATES**

► **PROGRAMME EN COURS :**

**REINE MATHILDE**

► **CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :**

**CAPTAGES PRIORITAIRES GRENELLE**

**MOTS CLÉS : DYNAMIQUE PARTENARIALE • ANIMATION RENFORCÉE SUR LA BIO • STRUCTURATION DES DÉBOUCHÉS • AIDES INCITATIVES**

## ◆ INTRODUCTION

Spécialisée depuis 2006 dans la production d'une gamme de produits biologiques ultra frais, l'entreprise Stonyfield France (marque « Les 2 vaches » et filiale de Danone) s'est implantée sur le site du Molay-Littry (Calvados).

Depuis 2009, en partenariat avec le GAB 14 et le GRAB, Stonyfield France s'est engagée dans le développement d'une collecte de lait biologique autour de l'usine Danone du Molay-Littry.

En 2010 est lancé le projet Reine Mathilde, un programme de développement de la production de lait biologique en Basse-Normandie porté par l'Institut de l'élevage et financé le « Fonds Danone pour l'Ecosystème ». Il vise à impliquer tous les acteurs locaux (transformateurs laitiers régionaux, GAB et GRAB, chambres d'agriculture, lycées agricoles...) pour développer la filière biologique.

La démarche de protection de la ressource en eau est ainsi couplée à une structuration de la filière lait par l'acteur économique Stonyfield et à un développement de la production par le projet Reine Mathilde.



## LES RÉSULTATS

  
**19 AGRICULTEURS BIOLOGIQUES**  
EN 2012

**SAU BIO**  
AAC DE SAON **6,3%** EN 2010 → **7,7%** EN 2012



DES AAC **0,8%** EN 2010 → **1,2%** EN 2012

**30 000 HA SAU TOTALE**      **356 HA SAU BIO**  
**SUR LA ZONE DE COLLECTE**  
(ESTIMATION) EN 2012

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

Les actions réalisées visent à mettre en place tous les éléments propices au développement de la filière lait biologique :

- **formation et conseil** destinés à tous les éleveurs laitiers de Basse-Normandie, à leurs conseillers et aux enseignants des lycées agricoles
- **analyse de la qualité des laits biologiques**
- **accompagnement les éleveurs laitiers** pour assurer une meilleure valorisation de la viande bio par la finition
- **formation des vétérinaires** aux spécificités de l'élevage biologique
- **sensibilisation à l'agriculture biologique** des éleveurs qui se trouvent sur des zones de captage

L'accompagnement des changements de pratiques agricoles vers l'agriculture biologique, grâce à une convention avec l'Agence de l'eau Seine Normandie et au soutien du projet Reine Mathilde, est réalisé via une animation collective assurée par le GAB 14 :

- **information, sensibilisation et communication sur l'agriculture biologique** des producteurs de Danone via la lettre d'information de laiterie, la distribution de la plaquette « Devenir agriculteur bio » et l'envoi du livret de formation du réseau GAB-GRAB
- **événements de sensibilisation, formation et conseil sur les zones à enjeux eau** (portes ouvertes et visites de fermes bio, journées techniques)

Le GAB 14 fournit également un appui individuel aux agriculteurs :

- **recensement en lien avec la laiterie Danone des producteurs susceptibles d'être intéressés par les techniques biologiques** et présents sur les zones de captage
- sur 57 producteurs recensés, **réalisation de 26 pré-diagnostic et diagnostics technico-économiques de conversion à l'agriculture biologique**. Ce diagnostic gratuit est effectué auprès des producteurs intéressés et présents sur une zone de captage

### Dispositifs d'aides financières

Des aides MAEt sont ouvertes selon les BAC, notamment pour la conversion à l'agriculture biologique des surfaces en céréales, couplée à une limitation de la fertilisation azotée. Ce couplage permet de **bonifier sensiblement le niveau des MAE classiques : de 200€ par ha et par an, il passe à 337€**.

De plus, **Stonyfield accompagne les agriculteurs grâce à une prime à la conversion de 30 €/1000 l** sur la période de conversion.

### Développement des débouchés

Le territoire dispose de filières courtes : AMAP à Bayeux et Caen, points de vente à la ferme.

En matière de filières longues, **les principaux collecteurs et transformateurs laitiers (Danone, Triballat, Isigny Ste Mère, Lactalis, Biolait) sont présents**.

Plus globalement, le projet Reine Mathilde vise à **dynamiser la filière dans le cadre d'un projet partenarial qui se déroule sur 5 ans en impliquant tous les acteurs locaux** (transformateurs laitiers régionaux, GAB-GRAB, chambres d'agriculture, lycées agricoles, ...).



## FOCUS

### L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR L'AAC GRENELLE DE SAON

Comme pour les 28 autres aires d'alimentation de captages, le GAB 14, sous financement Agence de l'eau Seine-Normandie et Reine Mathilde, réalise gratuitement auprès des agriculteurs :

- = des études de conversion
- = des suivis individuels sur le changement de pratiques plus respectueuses de l'environnement.
- = des groupes d'échanges « lait biologique »

En parallèle des actions du réseau GAB-GRAB, la chambre d'agriculture du Calvados développe des actions sur la préservation de la ressource en eau depuis 10 ans en lien avec le syndicat d'eau du Molay-Littry :

- = achat d'une bineuse en CUMA
- = essais de réduction des phytosanitaires
- = portes ouvertes sur les techniques innovantes
- = mise en place de MAEt (dont la conversion à l'agriculture biologique)

### ÉVOLUTIONS DES SURFACES ET AGRICULTEURS BIO SUR LES QUATRE DERNIÈRES ANNÉES



**SURFACES EN BIO (HA)**  
**SURFACES EN CONVERSION (HA)**  
**NOMBRE DE PRODUCTEURS BIO**



## MOT DU CONSEILLER AGRICOLE

Arnaud LANGLOIS, Conseiller cultures-agronomie-environnement, Chambre d'agriculture du Calvados

### AGIR POUR LIMITER LA POLLUTION DES EAUX

« En 1999, de l'atrazine est retrouvée en forte concentration dans les eaux souterraines du bassin de Saon. Dès 2000, en parallèle de l'installation d'une unité de traitement de l'eau brute au charbon actif, un programme d'action est mis en place afin de limiter la pollution des eaux. L'animation de ce programme est alors confiée par le Syndicat d'Alimentation en Eau potable de la Région du Melay-Littry à la Chambre d'agriculture du Calvados. Cette animation locale s'appuie notamment sur les exploitants les plus motivés. Parmi les actions phares, on retiendra un contrat territorial d'exploitation collectif largement plébiscité, l'achat et l'utilisation d'une bineuse par la CUMA locale, la réalisation de diagnostics parcellaires ou encore la mise en place d'essais et de démonstrations. »

La présence, la complémentarité et le dynamisme des structures agricoles locales (Chambre et GAB 14) sont des atouts considérables pour agir sur les phénomènes de résistance au changement des pratiques agricoles sur l'AAC de Saon. Ces actions combinées ont permis d'impulser une dynamique de développement de l'agriculture biologique sur ce territoire.



## ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agriculteurs présents sur les AAC</li> <li>▶ COPA eau</li> <li>▶ Chambre d'agriculture</li> <li>▶ GAB 14 sur AAC 54</li> <li>▶ Coopératives agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Conseil Général du Calvados</li> <li>▶ INTERCOM Bayeux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Syndicat d'eau</li> <li>▶ ARS</li> <li>▶ DDTM</li> <li>▶ Agence de l'eau Seine-Normandie</li> </ul>
	POPULATION & ASSOCIATIONS	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ CAPTAGE 14</li> </ul>	

## ◇ RÉSULTATS

- ◉ Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 19
- ◉ De 0,8% à 1,2% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur la zone de collecte de Stonyfield
- ◉ Dynamique de développement territorial de l'agriculture biologique sur 2 des 29 captages :
  - ▶ De 6,3% à 7,7% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur l'AAC de Saon
  - ▶ De 2,2% à 9,5% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur l'AAC d'Evrecy
- ◉ SAU en 2012 : 30 000 ha (estimation) sur la zone de collecte ; 2284 ha (Saon) ; 970 ha (Evrecy) et SAU en agriculture biologique : 356 ha (zone de collecte), 176 ha (Saon), 92 ha (Evrecy)

## ◇ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- ◉ Sur l'AAC du bassin de Saon, rôle rassembleur de la chambre d'agriculture dans la mise en place du comité de pilotage
- ◉ Implication importante du partenaire économique (Danone-Stonyfield) comme moteur pour le développement de la filière biologique sur le nord-ouest du Calvados
- ◉ Partenariat entre l'Agence de l'eau et le GAB 14

### Difficultés rencontrées

- ◉ Forte résistance des agriculteurs locaux sur une partie des AAC avec la création dans un premier temps d'une association (CAPTAGE 14) de défense des agriculteurs et des propriétaires concernés par la mise en place des périmètres de captages puis d'une COPA eau avec objectif de faire entendre la voix de la profession agricole sur la délimitation des bassins d'alimentation de captages, les plans d'actions spécifiques par zone, et les mesures agro-environnementales
- ◉ Au vu du contexte professionnel, il n'y a pas ou peu de discussions autour de l'agriculture biologique dans la phase d'élaboration du plan d'action sur les dix AAC animées par Bayeux Intercom
- ◉ Pas d'animation territoriale sur une grande partie des AAC
- ◉ Augmentation des prix du lait conventionnel depuis le début 2010, concomitante à la mise en place de la convention entre le GAB 14, l'Agence de l'eau Seine-Normandie et Stonyfield
- ◉ Zone relativement intensive avec une production importante de céréales (prix également élevé en céréales conventionnelles)



## ◆ PERSPECTIVES

Le travail auprès des agriculteurs, mis en place depuis 2009 en lien avec Stonyfield, n'a pas permis le volume de conversion espéré. Cependant, il permet de croire en **une évolution positive des systèmes de production et donc des conversions dans les prochaines années**, principalement sur les zones où l'on compte déjà des agriculteurs biologiques.

L'évolution du prix en conventionnel, la possibilité pour l'ensemble des producteurs proches de la zone de collecte d'intégrer la filière biologique de Stonyfield, ainsi qu'une plus grande communication en lien avec les collectivités, syndicat d'eau, organisations agricoles sur les filières biologiques pourraient permettre d'enclencher plus de conversions.

Bien entendu, cette démarche ne prend en compte que les producteurs présents sur des AAC prioritaires et non la dynamique de l'ensemble des producteurs de Danone.



## CONTACTS

### ● GUILLAUME FERNAGU

GAB 14

Coordinateur-animateur

[gfernagu@bio-normandie.org](mailto:gfernagu@bio-normandie.org)

### ● STÉPHANIE ESNEAULT

GRAB

Responsable réglementation, aides financières, diagnostics, sols et environnement

[sesneault@bio-normandie.org](mailto:sesneault@bio-normandie.org)

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.bio-normandie.org](http://www.bio-normandie.org)

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## GLOSSAIRE

**AAC** : Aire d'alimentation de captage

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**COPA** : Comité des Organisations Professionnelles Agricoles sur la thématique de l'eau

**CUMA** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

**GAB** : Groupement des agriculteurs biologiques

**GRAB** : Groupement régional des agriculteurs biologiques

**MAEt** : Mesure agro-environnementale territorialisée

**SAU** : Surface agricole utile



Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : GAB 14, Chambre d'agriculture du Calvados

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013





# L'AIRE D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE FLINS-AUBERGENVILLE

**EAU & BIO**  
Fiche expérience



**MOTS CLÉS : BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL • LÉGUMERIE • AIDES INCITATIVES • DYNAMIQUE PARTENARIALE**

## ◆ INTRODUCTION :

Le développement de l'agriculture biologique sur le territoire de Flins-Aubergenville s'est opéré autour d'un évènement marquant : en 2008, la Ferme de la Haye, située sur le champ captant de Flins, fait l'objet d'un classement en Zone d'Aménagement Différé et les terres sont préemptées par l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, en vue d'y construire un circuit de Formule 1.

La profession agricole se mobilise contre ce projet pour préserver ces terres dans une région où le foncier agricole est rare. Finalement, le projet est officiellement abandonné en décembre 2009 et les terres sont rétrocédées à la Safer. La Région Ile-de-France achète alors la ferme par le biais de son Agence des espaces verts, et signe des baux ruraux environnementaux avec trois agriculteurs biologiques.

En parallèle, la Lyonnaise des Eaux lance l'étude de l'aire d'alimentation de captage (AAC). L'analyse du contexte hydrogéologique et de la vulnérabilité de la ressource en eau amène à concentrer le plan d'actions sur la « rive gauche » de la Seine. Cette zone, bien que représentant 49% de l'AAC, contribue à 98% à l'alimentation en eau du champ captant. Elle est définie en tant que « Zone Prioritaire » (4571 ha de surface totale, soit 46% de l'aire d'alimentation de captages) et concentre la majorité des actions agricoles et non agricoles engagées dans le cadre du plan d'actions.



RÉGION :  
**ILE-DE-FRANCE**  
(78)



AGENCE DE L'EAU :  
**SEINE-NORMANDIE**

### ▶ SUPERFICIE :

**10 000 HA DONT 3 225 HA DE SAU**

### ▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

CAPTAGES DE LA LYONNAISE DES EAUX  
SUR 23 COMMUNES

### ▶ PRODUCTIONS DOMINANTES :

GRANDES CULTURES • MARAÎCHAGE

### ▶ MASSES D'EAU :

EAU SOUTERRAINE ET RÉALIMENTATION  
DE NAPPE À PARTIR DE FORAGES DE  
BORD DE SEINE

### ▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

PESTICIDES ET NITRATES

### ▶ PROGRAMME EN COURS :

OPÉRATION D'INTÉRÊT NATIONAL

### ▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGES PRIORITAIRES

## LES RÉSULTATS

  
**4 AGRICULTEURS  
BIOLOGIQUES**  
EN 2012, SUR L'AAC

**SAU BIO**  
ZONE D'ACTION PRIORITAIRE  
 0% EN 2010 → 8.4% EN 2012

**SAU BIO AAC**  
 0% EN 2010 → 3.9% EN 2012

**3 225 HA**      **125 HA**  
SAU TOTALE    SAU BIO  
SUR LE TERRITOIRE

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Foncier

En 2010, la Safer attribue les terres de la ferme de la Haye, rachetées par l'Agence des espaces verts d'Ile de France à deux maraîchers, un céréalier et à la mairie des Mureaux pour des jardins familiaux, le tout via des baux environnementaux de longue durée (18 à 24 ans) car la pression foncière est forte. **Le rachat de la ferme de la Haye par l'Agence des espaces verts d'Ile de France a été subventionné à hauteur de 40% de l'investissement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.**

L'Agence des espaces verts est un établissement public unique en France, créé en 1976, qui met en œuvre la politique « verte » de la Région Ile-de-France. Ses missions sont notamment l'accroissement des espaces naturels ouverts au public, la préservation de la biodiversité, le maintien des espaces agricoles périurbains. Pour cela, elle réalise avec la Safer une veille foncière et intervient principalement dans la ceinture verte régionale sur des espaces d'intérêt régional fragilisés par la pression urbaine, comme c'était le cas de la ferme de La Haye.

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

La Lyonnaise des Eaux fait appel au GAB IdF pour accompagner le changement de pratiques agricoles vers l'agriculture biologique, via une animation collective et un appui individuel aux agriculteurs, et à la chambre d'agriculture pour le volet non-biologique.

Dans le cadre du volet agriculture biologique développé via des conventionnements GAB IdF, Lyonnaise des Eaux, Agence de l'eau Seine-Normandie, diverses actions sont réalisées sur le territoire ou aux alentours pour accompagner les conversions et les installations :

- journée « Découverte d'une ferme biologique »
- vulgarisation et transfert de pratiques issues de l'agriculture biologique
- animation & développement d'un réseau de fermes de démonstration
- journées d'information sur les filières bio
- réalisation de diagnostics agro-environnementaux, diagnostics de conversion, simulations technico-économiques
- interventions sur l'agriculture biologique dans les lycées agricoles
- exposition et plaquette de communication et de sensibilisation sur l'agriculture biologique et la préservation de la ressource en eau

100% de l'animation sur le territoire est consacrée à l'agriculture biologique en 2012.

### Dispositifs d'aides financières

Depuis 2012 des MAEt « conversion » et « maintien en agriculture biologique » couplées à une réduction de la fertilisation azotée sont ouvertes. Ce couplage permet de bonifier sensiblement le niveau des MAE classiques : de 200€ par ha et par an (pour les cultures céréalières), il passe par exemple à 377€ pour les grandes cultures et à 435€ pour les cultures légumières.

Par ailleurs, le dispositif « ATABLE » (« Aide à la Transition vers une Agriculture Biologique LocalE »), validé par la Commission européenne bien que ne figurant pas dans la liste des mesures autorisées à l'échelon national, permet au Conseil régional d'Ile de France, dans le cadre de son Plan Bio, de soutenir financièrement les agriculteurs en conversion ou déjà convertis à l'agriculture biologique, en plus des MAE.

Cette aide prend la forme de contrats sur cinq ans à engager entre 2012 et 2016, d'un montant de 60 € par hectare pour les grandes cultures, prairies, jachères et légumes de plein champ, de 238 € par hectare pour le maraîchage et la culture de plantes aromatiques et de 310 € par hectare pour l'arboriculture. Les calculs ont été élaborés en tenant compte des manques à gagner pour l'agriculture biologique dans le contexte francilien, le Conseil régional ayant dû démontrer à la Commission européenne que ce dispositif ne contrevenait pas à la réglementation européenne en vigueur en matière d'aides d'Etat et de concurrence.

## FOCUS

### LA LÉGUMERIE DE FLINS

Le projet de légumerie fait partie intégrante des éléments de structuration des filières biologiques indispensables pour soutenir les nouvelles conversions ou en susciter de nouvelles.

Fin 2010, la DRIAAF attribue un financement pour une étude de faisabilité d'un atelier de transformation à Flins coordonnée par VIVRAO.

En 2011, Fermes Bio d'Ile de France, une organisation économique de producteurs biologiques est créée par le GAB pour approvisionner en produits biologiques la restauration collective et les marchés de gros en construisant une offre complète de produits bio de proximité pour capter des marchés inaccessibles de façon individuelle.

La même année est créée la CUMA Bio Val de Seine, regroupant 4 producteurs bio et Fermes Bio d'IdF. La CUMA sera en charge du fonctionnement de la légumerie. La CUMA sollicite l'Agence de l'Eau pour financer une partie du matériel de la légumerie.

En 2012, les premières ventes en restauration collective sont conclues. En premier lieu, les cuisines centrales de collectivités importantes sont ciblées (de 3400 à 36000 couverts/j). La disparition des légumeries dans les cuisines centrales entraîne une demande en légumes de 4ème gamme prêts à emploi (crus, épluchés, entiers ou coupés, emballés).

L'atelier de transformation est géré par la CUMA Bio Val Seine. La mise en place de cet atelier de transformation de légumes biologiques pousse d'autres producteurs autour de cette zone à implanter des légumes de plein champ en conduite biologique. En effet, dans la mesure où la demande exponentielle en légumes transformés bio de proximité est identifiée, la production peut alors être planifiée, ce qui apporte aux producteurs de la visibilité sur les débouchés.





## MOT D'AGRICULTEUR

Xavier DUPUIS, légumier et céréalier bio sur la Ferme de la Haye

### UN ATELIER DE TRANSFORMATION À DESTINATION DE LA RESTAURATION COLLECTIVE

« Suite à mon installation en décembre 2010, j'ai mis en place en plus de mes cultures de céréales et légumineuses, des légumes de plein champ (carottes et betteraves). Pour les écouler, j'ai projeté de monter une légumerie dans mon bâtiment agricole afin de travailler mes légumes prêts à l'emploi (4ème gamme) à destination de la restauration collective d'Ile de France (lavage, épluchage et conditionnement sous vide).

Plusieurs agriculteurs biologiques de l'ouest parisien ont rejoint mon projet et nous avons décidé de monter ensemble un atelier de transformation collectif au travers d'une CUMA de producteurs bio. Les premières livraisons de légumes transformés ont débuté dès janvier 2012.

La légumerie est un outil intéressant qui permet de valoriser des productions de légumes qui sont planifiées, ce qui apporte aux producteurs de la visibilité sur les débouchés. Elle reste encore en plein développement, pour atteindre à terme son seuil de rentabilité économique ».



## Structuration des débouchés

Des opérateurs des filières courtes et longues sont présents sur le territoire : une coopérative, une AMAP, plusieurs points de vente directe (jardin de Cocagne, marché à Maurepas), un restaurant et un magasin Biocoop.

Un atelier de transformation de légumes (légumerie) géré par une CUMA a également été mis en place pour favoriser l'introduction de produits biologiques en restauration collective, avec le soutien notamment de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

En effet, depuis janvier 2010, l'Agence de l'eau a souhaité expérimenter une intervention auprès des filières aval et des activités supports de l'agriculture. Le but de cette expérimentation est d'en tirer des enseignements sur l'impact sur les changements de pratiques, pour une éventuelle généralisation ultérieure.

Dans le suivi des projets, une attention particulière est accordée au respect des règles européennes, ainsi qu'à l'impact potentiel sur les pratiques dans les aires d'alimentation des captages, l'Agence de l'eau ayant pour mission de protéger les ressources en eau et non de soutenir le développement économique. Les changements de pratique agricoles financés par l'Agence de l'Eau doivent donc pérenniser la préservation de l'eau.

Au total, quatre investissements liés à des projets locaux ont été aidés par l'Agence de l'eau dont celui de la légumerie de Flins et deux autres en lien avec l'agriculture biologique : Val de Reuil (27) avec un local de stockage pour des maraîchers biologiques dans le cadre du projet de la Communauté d'agglomération Seine-Eure et Maise (91) avec la station de semences biologiques UnionBioSemences.

## Actions non-agricoles

Des contacts ont été pris pour former les collectivités aux techniques de désherbage alternatives dans la gestion de leurs espaces verts.

## ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

MONDE AGRICOLE	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS	POPULATION & ASSOCIATIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ GAB Ile de France*</li> <li>▶ Chambre d'agriculture interdépartementale d'Ile de France*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agence de l'Eau Seine Normandie*</li> <li>▶ DDT</li> <li>▶ DRIAAF IdF</li> <li>▶ ARS*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ GAL Leader Seine Aval</li> </ul>
COLLECTIVITÉS		PARTENAIRE PRIVÉ
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Région Ile de France</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Lyonnaise des Eaux France*</li> <li>▶ Bureaux d'études*</li> </ul>

\*Membres du comité de pilotage du captage

## ◇ RÉSULTATS

○ Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 2 sur la zone d'action prioritaire, 2 sur l'AAC. Nombre d'agriculteurs en 2010 : 65 sur la zone d'action prioritaire, 43 sur l'AAC.

○ De 0% à 3,9% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur l'AAC

○ De 0% à 8,4% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur la zone d'action prioritaire

○ SAU totale en 2012 : 3225 ha sur l'AAC, 1495 ha sur la zone d'action prioritaire et SAU en agriculture biologique : 125 ha.

## ◆ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- Présence d'opérateurs des filières courtes et longues (AMAP, coopérative céréalière mixte, points de vente directe, Biocoop et restaurant biologique)
- Implication des agriculteurs bio avec la création de Fermes bio d'IdF et de la CUMA bio Val de Seine
- Opposition à un projet d'aménagement : évènement mobilisateur (mobilisation de tous : profession agricole, acteurs locaux, associations, élus)
- Installation de plusieurs agriculteurs bio sur un même site qui favorise l'entraide entre producteurs (mutualisation de matériel...)
- Soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région, de la DRIAIF
- Engagement des acheteurs sur des volumes avec une planification des menus en amont pour donner une visibilité aux agriculteurs des commandes au moment de la mise en culture
- Existence de MAEt incitatives pour les producteurs biologiques

### Difficultés rencontrées

- Rareté du foncier et pression foncière importante
- Scepticisme des agriculteurs conventionnels du territoire sur les performances de l'agriculture biologique



## ◆ PERSPECTIVES

Pour les années à venir, les actions de sensibilisation et d'accompagnement du GAB et de la Lyonnaise des Eaux se poursuivent comme prévu. **De nouvelles conversions sont envisagées pour 2014.**

Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : GAB IdF - Lyonnaise des Eaux

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013



## CONTACTS

### ● PIERRE-NICOLAS GRISEL

GAB Ile de France  
Animateur régional Eau et  
Conversion  
[pn.grisel@bioiledefrance.fr](mailto:pn.grisel@bioiledefrance.fr)

### ● JEAN-BAPTISTE LOISEAU

Lyonnaise Des Eaux France  
Responsable de la ressource en eau  
[jean-baptiste.loiseau@lyonnaise-des-eaux.fr](mailto:jean-baptiste.loiseau@lyonnaise-des-eaux.fr)

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.bioiledefrance.fr](http://www.bioiledefrance.fr)

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## GLOSSAIRE

**AAC** : Aire d'alimentation de captage

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**CUMA** : Coopérative d'utilisation de matériel agricole

**DRIAIF** : Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France

**GAB IdF** : Groupement des agriculteurs biologiques d'Ile de France

**GAL** : Groupe d'action locale

**MAE** : Mesure agro-environnementale

**MAEt** : Mesure agro-environnementale territorialisée

**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

**SAU** : Surface agricole utile





**MOTS CLÉS : ANIMATION AGRICOLE RENFORCÉE • MISE À DISPOSITION MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE • AIDES INCITATIVES • SENSIBILISATION « ZÉRO PHYTO »**

## ◆ INTRODUCTION

La politique de développement de l'agriculture biologique a commencé en 2000 par la signature du contrat rural avec la chambre d'agriculture de l'Oise et l'Agence de l'eau Seine-Normandie, avec trois priorités : assainissement, réalisation des conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable et actions agricoles. En 2005, un contrat territorial pour la protection de la ressource en eau a été signé, reconduisant le contrat rural. L'accent a été mis sur deux axes : milieux aquatiques et sensibilisation des artisans, PME et PMI. En 2010, un programme quinquennal de reconquête de la qualité de l'eau a été adopté, ciblant la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, à la fois dans le domaine agricole et non agricole.



RÉGION :  
PICARDIE  
(60)



AGENCE DE L'EAU :  
SEINE-NORMANDIE ET  
ARTOIS-PICARDIE  
SUR LE NORD DU TERRITOIRE  
(13 COMMUNES CONCERNÉES)

### ► SUPERFICIE :

43 200 HA DONT 35 560 HA DE SAU

### ► ÉCHELON TERRITORIAL :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU  
PLATEAU PICARD SUR 52 COMMUNES

### ► PRODUCTIONS DOMINANTES :

GRANDES CULTURES

### ► MASSE D'EAU :

EAU SOUTERRAINE

### ► FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

PESTICIDES ET NITRATES

### ► PROGRAMME EN COURS :

SAGE

### ► CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGE PRIORITAIRE ET GRENELLE

## LES RÉSULTATS



**6** AGRICULTEURS  
BIOLOGIQUES

**SAU BIO x2**

CAPTAGE GRENELLE



5 %

EN 2010

11 %

EN 2012

COM. DE COMMUNES



0,5 %

EN 2010

1,4 %

EN 2012

**35 560 HA** SAU TOTALE  
**500 HA** SAU BIO  
COM. DE COMMUNES

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

L'accompagnement des changements de pratiques agricoles passe par la mise à disposition de matériel d'essai de désherbage mécanique à tout exploitant se convertissant à l'agriculture biologique avec un minimum de 20% de la SAU localisée dans l'une des aires d'alimentation de captages prioritaires. Ce matériel (herse étrille et houe rotative), acquis par la Communauté de communes, est également utilisé lors des démonstrations techniques.

Un conseil en protection intégrée a été mis en place en 2011, pour 3 ans. L'objectif est de réaliser des expérimentations techniques « grandeur nature » autour de la réduction des produits phytosanitaires, des herbicides et de la rotation des cultures, dans le but de les pérenniser chez les agriculteurs engagés dans le groupe de travail. Un suivi économique et environnemental est organisé, au sein de chaque exploitation, pour démontrer la viabilité de ce système. Le conseil en protection intégrée est proposé gratuitement, les agriculteurs s'engagent en signant la Charte « Protection intégrée ». Il s'organise chaque année par des formations théoriques et un bilan de l'année passée à la période hivernale, suivi durant le printemps de 4 tours de plaines, d'une veille technique et d'envoi de fiches de variétés tolérantes.

Une animation bio est également proposée par Agriculture biologique en Picardie (ABP) :

- ◉ information et sensibilisation
- ◉ journées techniques « grandes cultures » et « légumes de plein champ »
- ◉ appui individuel via des conventions de parrainage d'agriculteurs en conversion par des agriculteurs biologiques
- ◉ séminaire à destination des agriculteurs en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les acteurs du développement agricole.

### Dispositifs d'aides financières

Des aides MAET ont été ouvertes en 2009 pour la conversion à l'agriculture biologique, couplée à une limitation de la fertilisation azotée. Ce couplage permet de bonifier sensiblement le niveau des MAE classiques : de 200€ par ha et par an (pour les cultures céréalières), il passe à 313€ pour la conversion.

### Actions non-agricoles

Un travail de sensibilisation auprès des collectivités territoriales a été mené : des réunions d'information sur la gestion des espaces verts sans pesticide, ainsi que des plans de désherbage, ont été réalisés pour appuyer les communes dans une démarche « zéro phyto ».

Les scolaires et le grand public ont également été associés à la démarche par différents évènements de sensibilisation.

Renforcer le marché biologique passe également par le développement des débouchés : une AMAP a été créée via les Jardins du Plateau Picard, une coopérative d'alimentation biologique pour le bétail (Novial) est présente. Un marché de producteurs biologiques et/ou locaux permet également d'offrir des débouchés de proximité.



## FOCUS

### SENSIBILISER LA POPULATION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Des ateliers de cuisine biologique ont été organisés en 2010 dans le but de sensibiliser sur une consommation responsable et respectueuse de l'environnement par le biais d'un apprentissage de recettes bio tout en respectant un budget abordable.

La Semaine Régionale de l'Environnement 2011 était axée sur la promotion de l'agriculture biologique en lien avec notre alimentation. Quatre manifestations ont été organisées, à savoir :



◉ un ciné-débat avec projection du film « Solutions locales pour un désordre global » de Coline Serreau,

◉ une conférence animée par l'agro-écologue Georges Toutain,

◉ des ateliers de jardinage sans pesticides,

◉ une semaine de sensibilisation sur l'impact des produits phytosanitaires,

◉ un marché bio (des produits bio et locaux). Ce dernier a été pérennisé sous une autre forme, les « rendez-vous du terroir ». Ils ont lieu une fois par mois et réunissent les producteurs locaux (fruits/légumes, viandes, escargots, pommes...) biologiques et conventionnels.

L'action « zéro phyto » touche quant à elle diverses cibles : les écoles par le biais de jardins pédagogiques, les jardiniers amateurs par la mise en place d'ateliers de jardinage et les collectivités par la sensibilisation des élus et la formations des agents d'espaces verts.



## TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEURS

Eric et François LEFEVRE, agriculteurs en conversion (300 ha) sur l'aire d'alimentation du captage Grenelle :

### UNE CONVERSION PROGRESSIVE

« Nous avons fait une étude de conversion et nous avons démarré sur 25% de la SAU car c'est bien délimité par rapport au territoire de l'aire d'alimentation de captage. En biologique, on travaille plus à la parcelle qu'à la culture, ça nous remet en cause sur l'agronomie [...] on réapprend à s'approprier le travail du sol et de la faune et de la flore. On sent aujourd'hui qu'il n'y a plus ce fossé entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle, les deux ont besoin de se connaître et d'apprendre à travailler ensemble. Le changement le plus important est un changement d'état d'esprit. On découvre des choses et cela nous convient bien. »

## ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ ABP</li> <li>▶ Chambre d'agriculture</li> <li>▶ Coopératives (Novial et Agora)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Communauté de communes</li> <li>▶ Ville de St Just</li> <li>▶ Conseil Régional de Picardie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Agence de l'eau Seine Normandie</li> <li>▶ CFPPA</li> <li>▶ Chambre du commerce et de l'industrie de l'Oise</li> </ul>
		ASSOCIATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Association des jardins du Plateau Picard</li> </ul>

## ◇ RÉSULTATS

- Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 6
- De 0,5% à 1,4% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau Picard
- De 5% à 11% de la SAU en bio entre 2010 et 2012 sur le captage Grenelle
- SAU en 2012 : 35 560 ha (Communauté de communes) et 2 640 ha (captage Grenelle) et SAU en agriculture biologique : 500 ha (Communautés de communes) et 290 ha (captage Grenelle)

## ◇ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- Antériorité de l'action sur les pollutions de l'eau d'origine agricole (depuis 1999)
- Présence d'un animateur « protection de la ressource en eau », et d'un animateur « agricole » en 2009 au sein de la communauté
- Dialogue privilégié entre la collectivité et une cinquantaine d'agriculteurs engagés dans des MAEt depuis 2000

### Difficultés rencontrées

- Manque d'adhésion politique à l'agriculture biologique. De nombreux préjugés concernant l'AB sont encore ancrés dans ce territoire très agricole à dominante grandes cultures, notamment concernant la fiabilité économique de ce mode de production
- La peur de l'inconnu et du regard des autres sont des freins bien présents sur ce territoire





## ◇ PERSPECTIVES

L'alimentation durable est un axe développé par la Communauté de communes du Plateau Picard par la sensibilisation des scolaires et du grand public.

Les perspectives d'actions pour le court terme seraient de promouvoir la structuration des filières courtes (filiale bois/énergie, maraichage bio pour la restauration hors domicile).

De plus, la Communauté de communes du Plateau Picard sensibilise les communes au « zéro phyto » pour la gestion de leurs espaces verts, et souhaite pérenniser cette action.



Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : Communauté de communes du Plateau Picard – Agriculture Biologique en Picardie

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013



## CONTACTS

### ● LAETITIA VANDAMME

Communauté de communes du Plateau Picard

Chargée de communication et de valorisation du territoire

[l.vandamme@cc-plateaupicard.fr](mailto:l.vandamme@cc-plateaupicard.fr)

### ● CLÉMENT GABORIAU

Agriculture biologique en Picardie

Chargé de mission Eau et Bio

[c.gaboriau@bio-picardie.com](mailto:c.gaboriau@bio-picardie.com)

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.cc-plateaupicard.fr](http://www.cc-plateaupicard.fr)

[www.bio-picardie.com](http://www.bio-picardie.com)

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

[www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

## GLOSSAIRE

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**MAE** : Mesure agro-environnementale

**MAET** : Mesure agro-environnementale territorialisée

**PME** : Petites et moyennes entreprises

**PMI** : Petites et moyennes industries

**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

**SAU** : Surface agricole utile





# LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

**EAU & BIO**  
Fiche expérience



**MOTS CLÉS : PROGRAMME LEADER ● CIRCUITS DE PROXIMITÉ ●  
BAIL RURAL ENVIRONNEMENTAL ● SENSIBILISATION  
« ZÉRO PHYTO »**

## ◇ INTRODUCTION

La Communauté de communes de la région de Château-Thierry a manifesté dès 2002 sa volonté d'agir en faveur de la préservation des milieux aquatiques et de l'amélioration des aspects quantitatifs des eaux sur son territoire de compétence, élargi à 4 communes limitrophes, afin d'assurer la cohérence hydrologique et hydrogéologique des actions. Cette démarche contractualisée avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie est matérialisée par la signature d'un contrat territorial pour l'eau en 2005, suivi en 2010 d'un Contrat global pour l'eau (CGE), signé par 37 partenaires à l'échelle du bassin versant. Pour atteindre les objectifs du contrat, un panel d'actions est mis en œuvre pour assurer le développement de la surface en agriculture et viticulture biologique : le développement des filières agricoles à faible impact sur la ressource en eau, le développement des surfaces en protection intégrée et la réduction des intrants par le conseil et l'aide au suivi agronomique. Des objectifs ambitieux de développement de l'agriculture biologique ont été fixés dans le cadre du CGE : 10% de la SAU totale du territoire en bio, et 15% de la SAU des aires d'alimentation de captages d'ici 2015.



RÉGION :  
**PICARDIE  
(02)**



AGENCE DE L'EAU :  
**SEINE-NORMANDIE**

### ▶ SUPERFICIE :

**38 500 HA DONT 19 143 HA DE SAU**

### ▶ ÉCHELON TERRITORIAL :

TERRITOIRE DU CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY, SOIT 29 COMMUNES (COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY ET 4 AUTRES COMMUNES)

### ▶ PRODUCTIONS DOMINANTES :

GRANDES CULTURES ● VITICULTURE

### ▶ MASSE D'EAU :

EAUX SOUTERRAINES (DÈS 2014 EAU SUPERFICIELLE MAJORITAIRE)

### ▶ FACTEURS DE DÉGRADATION DE L'EAU :

PESTICIDES ET NITRATES

### ▶ PROGRAMMES EN COURS :

CONTRAT GLOBAL POUR L'EAU ● LEADER

### ▶ CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE :

CAPTAGE PRIORITAIRE

## LES RÉSULTATS

  
**6** AGRICULTEURS  
BIOLOGIQUES  
EN 2012

## SAU BIO

 **0.75 %** EN 2010 → **0.75 %** EN 2012

**15 900 HA** SAU TOTALE  
**120 HA** SAU BIO  
SUR LE TERRITOIRE

JUSQU'À  
**15%**



DE PRODUITS BIO INTRODUITS  
EN RESTAURATION COLLECTIVE  
COLLÈGE JEAN ROSTAND, À CHÂTEAU-THIERRY

## ◇ ACTIONS RÉALISÉES

### Foncier

Le bail rural environnemental a été mobilisé sur 18 ha dans 2 aires d'alimentation de captages sur des terres acquises par une commune et un syndicat d'eau potable. Ces baux ont permis à un jeune polyculteur-éleveur biologique de s'installer sur une surface supérieure (15 ha) et l'installation d'un maraîcher biologique sur 3 ha. Parallèlement à cette installation, une AMAP a été créée sur le territoire.

Un bilan des disponibilités foncières a également été réalisé dans le cadre de diagnostics communaux sur la gestion des déchets, des zones humides et des espaces publics, et permettra la mise en place d'une stratégie foncière.

### Accompagnement des changements de pratiques agricoles

Une communication est réalisée auprès des agriculteurs sur l'agriculture biologique (réunions de présentation et d'information). Des évènements de sensibilisation, de formation, de conseil ont également lieu : dispositif Vignes bio ouvertes, démonstrations techniques autour du désherbage mécanique, visites de fermes.

Un appui individuel aux agriculteurs est possible : un travail est initié sur la mise en place d'un plan de développement de l'agriculture biologique partagé par l'ensemble des acteurs locaux.

### Dispositifs d'aides financières

S'il n'y a pas de MAET bio spécifiquement ouverte sur le territoire, le Plan Végétal Environnement a cependant permis de financer l'achat de matériel pour des agriculteurs biologiques.

### Structuration des débouchés

En 2007, la Communauté de Communes de la Région de Château-Thierry a mené une étude de faisabilité du développement de filières courtes favorisant la préservation de la ressource en eau, basée en particulier sur l'analyse du rôle possible de la restauration collective publique.

Les principaux résultats de l'étude montrent qu'un seul label est utilisable en marchés publics, avec l'assurance de l'impact minime sur la ressource en eau : l'agriculture biologique. La seule restauration collective correspond à une faible surface de production : il faut multiplier les débouchés pour prétendre à une efficacité vis-à-vis de la préservation de l'eau.

La collectivité s'est alors engagée dans un projet sur 3 ans (2011-2013) de développement des filières courtes à faible impact sur l'environnement, avec pour objectif d'assurer un débouché aux agriculteurs s'engageant dans des pratiques respectueuses de l'environnement et notamment en agriculture biologique.

Dans ce cadre, un projet pilote de restauration hors domicile a été mis en œuvre, avec une volonté d'introduction des produits issus de filières courtes à faible impact sur l'environnement dans la restauration collective notamment.

Un accompagnement est actuellement proposé aux structures de restauration collective (actions de conseil et de formation des agents, en partenariat avec l'Agriculture Biologique en Picardie), ainsi qu'une sensibilisation des convives et des parents et une opération de lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce travail a été initié sur trois sites de restauration collective, différents de par leurs effectifs et leur fonctionnement (crèche, cuisine centrale municipale de Château-Thierry, collège, soit 1 540 repas par jour au total).

Le suivi d'un projet de structuration des approvisionnements est en cours, et les porteurs de projet souhaitant s'installer (producteurs, transformateurs) sont soutenus par la collectivité.



## FOCUS

### DÉMARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE LA RESTAURATION HORS DOMICILE : LES CRÊCHES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY.

Depuis 2011, les crèches se sont engagées dans une démarche d'amélioration de la qualité des repas proposés aux enfants. Cette dynamique est en marche grâce à l'implication de l'ensemble du personnel : cuisiniers, responsables de structure, puéricultrices etc. Tout le monde met la main à la pâte !

Une commission dédiée se réunit toutes les 6 semaines pour construire les menus. Outils participatif, ce temps d'échange permet d'évoquer les freins, les difficultés et les points positifs de cette évolution.



Des formations ont également été proposées afin d'accompagner les personnes travaillant de près ou de loin pour la restauration. Recettes innovantes, saisonnalité, qualité et origine des produits sont des réflexions quotidiennes de l'équipe.

Nouvelle étape : depuis peu, un maraîcher bio livre les cuisines en légumes de qualité et qui ont poussé à 3 km des petits, de quoi émoustiller leurs papilles !





## MOT DE L'ÉLU

Jean-Luc PILLIERE, Vice-président en charge de la politique de l'eau à la Communauté de communes de la région de Château-Thierry

### POUR UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE INCITATIVE

« L'enjeu de la Communauté de Communes, depuis 10 ans déjà concernant l'eau, et 3 ans concernant les filières courtes à faible impact sur l'environnement, est d'avoir une politique environnementale incitative. L'important est de se donner les moyens de le faire, en se dotant de gens compétents, chargés de faire évoluer les habitudes de notre société. Les objectifs fixés sont ambitieux et des difficultés sont présentes mais la volonté de faire bouger les choses est plus forte.

Dans le cadre des crèches et du projet d'introduction de produits issus de filières courtes à faible impact sur l'environnement (dont biologiques), l'implication du personnel a été essentielle. Initier ces bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge est très important car les enfants constituent l'avenir de notre société. La volonté est également d'accompagner les parents dans ces changements afin que le plus grand nombre de générations soit sensibilisé. »



## Actions non-agricoles

Une sensibilisation des élus locaux et agents des collectivités locales sur la politique de l'eau est effectuée via des réunions, des voyages d'études (Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Avesnois, Charleville-Mézières) et la participation à divers colloques sur l'eau, l'agriculture biologique, le foncier et la santé.

Les communes sont accompagnées par l'Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne pour la mise en place d'une gestion sans produit phytosanitaire de leurs espaces publics. Des ateliers de jardinage agroécologique sont organisés par le syndicat d'eau pour les particuliers situés sur une aire d'alimentation de captage, et un jardin partagé en pied d'immeuble sans produit phytosanitaire a été initié par la ville de Château-Thierry.

Le grand public est aussi sensibilisé au travers de plusieurs évènements (conférences-débats, cinés-débats, création de recettes biologiques locales) ainsi que les scolaires via une animation dédiée (« DD met les pieds dans le plat ») et des animations ponctuelles.

## ◇ GOUVERNANCE ET PARTENARIATS

MONDE AGRICOLE	COLLECTIVITÉS	EXPERTS & ORGANISMES PUBLICS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Chambre d'agriculture de l'Aisne</li> <li>▶ Agriculture biologique en Picardie</li> <li>▶ Syndicats agricole et viticole</li> <li>▶ FRAB Champagne-Ardenne (vignes)</li> <li>▶ COPASOL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ UCCSA (Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne)</li> <li>▶ Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne</li> <li>▶ USESA (Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne),</li> <li>▶ Communes</li> <li>▶ Conseil Régional de Picardie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ DRAAF</li> <li>▶ Agence de l'eau Seine-Normandie</li> <li>▶ Conseil Général</li> </ul>
		POPULATION ET ASSOCIATION
		<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Vie et paysages</li> <li>▶ Terre de liens</li> </ul>

## ◇ RÉSULTATS

- ◆ Nombre d'agriculteurs biologiques en 2012 : 6
- ◆ De 0,74% à 0,75% de la SAU en bio entre 2010 et 2012
- ◆ SAU totale du territoire : 15 900 ha et SAU en agriculture biologique : 120 hectares
- ◆ Jusqu'à 15% de produits biologiques en restauration collective (au collège Jean Rostand, à Château-Thierry)
- ◆ Emergence de porteurs de projet sur le territoire (sur la structuration des filières, la transformation, ect)

Dynamique qui s'étend progressivement sur les filières courtes à faible impact sur l'environnement aux territoires alentours : projet pilote à l'échelle de la région et implication de territoires voisins (comme la Communauté de communes du canton de Charly sur Marne qui subventionne l'opération depuis 2012). Sur les 5 communautés de communes constituant le pays du sud de l'Aisne, 3 ont déjà signé un Contrat Global pour l'Eau et les 2 autres sont en train de le préparer.



## ◆ FACTEURS FAVORABLES ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

### Facteurs favorables

- **Entrée transversale et multi-partenaire via le CGE** (jardins en pied d'immeuble, accompagnement de particuliers en jardinage bio, études « trame verte et bleue », techniques alternatives dans les communes, groupe « protection intégrée » agricole, démonstrations de matériel agricole et viticole)
- **Importants moyens humains spécialisés sur ces thématiques** (agricoles, espaces publics, filières courtes...)
- **Travail en concertation** avec l'ensemble des acteurs concernés
- **Présence d'opérateurs de filières longues**, plusieurs coopératives présentes sur la zone (Acolyance, Abio, Biocer) et quelques débouchés locaux déjà existants: 2 boulangeries avec une gamme bio, 2 magasins spécialisés, 1 point de vente directe, un marché bio mensuel
- **Cohérence des politiques publiques territoriales** : par exemple dans le Plan climat énergie territorial, une des pistes identifiées dans le volet agricole concerne la réduction des intrants chimiques

### Difficultés rencontrées

- Grande connaissance du territoire requise
- Volonté de travailler avec une grande multiplicité d'acteurs
- Nécessité de travailler à la fois sur l'offre et la demande (circuits de proximité)



## ◆ PERSPECTIVES

**A court terme, utiliser les leviers à disposition des collectivités** : permettre le développement de l'agriculture biologique en mobilisant du foncier (montage de projets exemplaires en réflexion) et en assurant des débouchés via la restauration collective (articulation entre offre et demande et accentuation sur la structuration des approvisionnements, un projet étant en cours avec l'opérateur économique de producteurs biologiques régional).

**A moyen et long terme, amplifier les partenariats pour étendre la dynamique** : contribuer à construire des filières, sensibiliser l'ensemble des élus et des professionnels à l'agriculture biologique, inciter les agriculteurs conventionnels à mettre en œuvre des pratiques alternatives pour réduire les intrants (protection intégrée : semis tardifs, variétés adaptées, développement des auxiliaires, etc), ce qui constitue une étape de transition essentielle.

Réalisation : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France, les 12 territoires pilotes Eau & Bio, en partenariat avec les membres du groupe de travail national Eau & Bio et avec le soutien du MEDDE et des Agences de l'eau

Conception - Création : Agrobio 35

Logo Eau et Bio : Bio d'Aquitaine

Crédits photos : Communauté de Communes de la région de Château-Thierry

Imprimé sur papier recyclé en mai 2013



## CONTACTS

### ● BÉNÉDICTE GREFF

Communauté de communes de la région de Château-Thierry  
Animatrice Contrat Global pour l'eau  
[benedicte.greff@ccrct.fr](mailto:benedicte.greff@ccrct.fr)

### ● CHLOÉ MARTINEAU

Communauté de communes de la région de Château-Thierry  
Chargée de mission développement des filières courtes à faible impact sur l'environnement  
[chloe.martineau@ccrct.fr](mailto:chloe.martineau@ccrct.fr)

### ● SOPHIE ROSBLACK

Agriculture Biologique en Picardie  
Chargée de mission restauration collective  
[s.rosblack@bio-picardie.com](mailto:s.rosblack@bio-picardie.com)

## POUR ALLER PLUS LOIN

[www.ccrct.fr](http://www.ccrct.fr)

[www.bio-picardie.com](http://www.bio-picardie.com)

[www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

## GLOSSAIRE

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**CGE** : Contrat global pour l'eau

**LEADER** : Liaisons entre actions de développement de l'économie rurale

**MAET** : Mesures agro-environnementales territorialisées

**SAU** : Surface agricole utile





# EAU & BIO

## LE GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL

L'Europe, au travers de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), a fixé un objectif ambitieux : atteindre le bon état chimique et écologique des eaux d'ici 2015.

En matière de reconquête et de préservation de la qualité de l'eau sur des secteurs agricoles, la solution la plus durable et la plus efficace est le développement à grande échelle de l'agriculture biologique. Les études réalisées par les chercheurs de l'INRA (Girardin, Sardet, Benoît), les récents travaux du PIREN Seine et certaines expériences territoriales (Munich, Vittel) l'ont démontré.

Dans l'objectif de dynamiser le développement de l'agriculture biologique pour reconquérir et préserver la ressource en eau, la FNAB coordonne depuis 2007 un groupe de travail Eau & AB, ouvert et collaboratif à l'échelle nationale.

### LES PARTENAIRES



### LA BOÎTE À OUTILS

Dans une démarche multi-partenaire, ce groupe a assuré la construction d'outils spécifiques dédiés à l'accompagnement d'actions de préservation de la ressource en eau par le développement de l'agriculture biologique, et la mise en place du réseau de 12 territoires pilotes Eau & Bio fin 2010.

◉ **Plaquette d'information (4 pages)**

« L'agriculture biologique, un choix pour une eau de qualité »

◉ **Kit de 7 fiches thématiques**

« L'AB : un outil efficace et économe pour protéger les ressources en eau »

◉ **Guide méthodologique (58 pages)**

« Grille d'analyse des territoires : comment qualifier des territoires à enjeu eau en fonction de leurs opportunités de développement de l'agriculture biologique »

◉ **3 plaquettes**

≈ « Développer la production biologique sur les aires d'alimentation de captages »

≈ « Créer les conditions favorables à une protection efficace de la ressource en eau »

≈ « Développer l'agriculture biologique pour une protection durable et économe de votre captage »

Vous pouvez télécharger l'ensemble des outils sur le site :

# WWW.FNAB.ORG

